

Table des matières

2010 *en bref*

Impressum • Mars 2011

Conception typographique
Impression et reliure
Imprimerie Baillod SA
2017 Boudry

<u>3</u>	Introduction
<u>3</u>	Conseil d'Etat Composition du gouvernement
<u>4</u>	Département de la justice, de la sécurité et des finances Justice Sécurité Finances et impôts Affaires générales
<u>11</u>	Département de la santé et des affaires sociales Division de la santé Division des affaires sociales
<u>14</u>	Département de la gestion du territoire Secrétariat général Office des transports Office du logement Service des ponts et chaussées Service de l'énergie et de l'environnement Service de l'aménagement du territoire Service de la géomatique et du registre foncier Service de la faune, des forêts et de la nature Service des bâtiments de l'Etat
<u>22</u>	Département de l'économie Introduction Secteur économie et tourisme Secteur emploi Secteur agriculture et consommation Secteur migrations
<u>28</u>	Département de l'éducation, de la culture et des sports Secrétariat général Enseignement et formation Sport Culture

1. Introduction

Le résultat 2010 présente un déficit du compte de fonctionnement dans les limites du frein à l'endettement, ce qui démontre la bonne maîtrise des charges budgétées. Malgré tout, selon la planification financière roulante introduite en 2009, il apparaît un excédent de la croissance des charges par rapport aux revenus. Il est essentiel que notre Canton prenne son destin en main et se tourne vers l'avenir avec des projets innovateurs et générateurs de cohésion et d'attractivité pour toute notre région.

Les conséquences de la dernière crise économique n'ont malheureusement pas fini d'ajouter leur lot de souffrances. Et même si la reprise se fait doucement sentir, il reste encore dans notre canton trop de personnes sans emploi qui vivent dans la précarité et l'incertitude.

La crise nous oblige à changer plus vite et plus profondément. Elle n'est pas seulement une épreuve, mais également un défi, celui d'aller de l'avant. Le canton de Neuchâtel possède des atouts considérables. Il y a par ailleurs dans notre population assez d'énergie, d'intelligence et de courage pour avoir ensemble confiance dans l'avenir. Le Conseil d'Etat ne ménagera pas ses efforts pour soutenir l'économie et renforcer la relance.

L'année 2010 a été riche en événements, certains plus positifs que d'autres.

Les vicissitudes de la politique et certains éléments ont quelque peu agité nos institutions.

De manière positive, 2010 a aussi été riche de projets qui marqueront l'avenir du canton : le TransRUN, le contournement de la H20, la construction de Microcity, la réforme de la fiscalité des personnes morales et le financement des structures d'accueil pour la petite enfance, même si ces deux derniers feront l'objet d'une votation cantonale.

Dans un contexte économique incertain où le poids du franc suisse joue en notre défaveur, notre dépendance à l'égard de la conjoncture reste inquiétante. Nous devons donc diversifier notre tissu économique tout en soutenant les industries existantes.

Voulons-nous perpétuer l'esprit de pionniers de nos aïeux et donner à nos descendants les moyens de vivre et travailler dans un canton accessible, prospère et harmonieusement développé? Il est important de se rappeler que nos ancêtres ont fait preuve de courage, d'obstination, de décision et d'esprit d'innovation. Ils ont voulu créer. Ils se sont armés de leur conviction pour construire le monde de demain et investir dans de grands projets.

A l'heure à laquelle notre canton se cherche un souffle nouveau, alors qu'il est encore convalescent suite à la dernière grande crise économique, il nous semble important de pouvoir s'appuyer sur ces valeurs fondamentales et, à l'image d'un tremplin, de sauter avec confiance et énergie dans les nouveaux défis qui nous attendent.

Nous devons aussi réformer l'Etat, en redresser les finances, et rendre notre canton plus attractif au plan fiscal, pour tous. Nous sommes convaincus que nous pouvons, avec vous, donner un nouvel élan à notre canton qui deviendra plus accueillant encore et qui saura retrouver sa vraie place au sein des cantons suisses.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président	La chancelière
C. Nicati	S. Despland

2. Conseil d'Etat

Du 1^{er} janvier au 31 mai :

M. Jean Studer (président)
M. Claude Nicati (vice-président)
M^{me} Gisèle Ory
M. Philippe Gnaegi
M. Frédéric Hainard

Dès le 1^{er} juin :

M. Claude Nicati (président)
M^{me} Gisèle Ory (vice-présidente)
M. Jean Studer
M. Philippe Gnaegi
M. Frédéric Hainard (jusqu'au 31 octobre)
M. Thierry Grosjean (dès le 7 décembre)

3. Département de la justice, de la sécurité et des finances

La conjoncture internationale se distingue par un lent et incertain retour à une possible stabilité. Nos partenaires commerciaux traditionnels ont recours à l'austérité. Quand on connaît l'importance primordiale des exportations pour le canton de Neuchâtel, le plus exportateur de Suisse avec Bâle, l'appréciation du Franc est préoccupante. Malgré tout, nos entreprises, dans leur majorité, ont su se développer en 2010, particulièrement en regardant vers l'Orient. Grâce à elles, les finances du canton se maintiennent à flot alors que la baisse des recettes sur les personnes physiques se répète comme l'année précédente. Ces entreprises qui portent le canton, la collectivité doit continuer de les aider. Elle a contribué à la préservation de leur savoir-faire dès 2009, grâce au chômage partiel. En 2011, cet effort doit perdurer avec la confirmation d'un nouveau cadre fiscal pour leur permettre de voir plus loin en termes de transparence et d'autofinancement. Ce partenariat renouvelé rejaillira positivement sur le canton dans son ensemble. Il apportera d'abord de nouvelles recettes qui permettront une baisse très attendue de l'impôt sur les personnes physiques. Il doit également faciliter le développement et la diversification de l'emploi. Enfin, il financera l'expansion du réseau d'accueil extrafamilial.

En 2010, le Conseil d'Etat a affiché sa détermination à réformer l'Etat afin de franchir durablement le cap du redressement. Représenté par son délégué, il a travaillé en étroite collaboration avec le service financier et les autres services centraux pour se doter d'une feuille de route et d'instruments nécessaires. Dès cette année la planification financière roulante est intégrée à la procédure de fixation du budget 2012. Parmi les autres outils dont se dote l'Etat, l'approche analytique ouvre d'intéressantes pistes en matière d'optimisation grâce à la vision transparente qu'elle introduit sur le poids budgétaire des prestations.

En parallèle, le processus de réorganisation de la police suit son cours. Grâce à une première appréciation financière faite en 2010, nous serons en mesure de procéder à des ajustements et à des optimisations en 2011. L'activité du service pénitentiaire a également été particulièrement soutenue, notamment en raison de la rénovation et la construction des bâtiments. En ce qui concerne la réorganisation du pouvoir judiciaire, les avis d'experts soumis au Conseil d'Etat l'ont conforté dans sa volonté de réunir le Tribunal d'instance et le Ministère public dans un bâtiment unique à La

Chaux-de-Fonds. Il s'agit d'un geste fort qui va dans le sens de la volonté exprimée dans le projet de Réseau Urbain Neuchâtelois. Finalement, la réorganisation de la police du feu est en cours de mise en œuvre et constitue une illustration des principes définis dans le cadre de la nouvelle gouvernance des partenariats.

Cette volonté d'avancer à la fois sur le front de la fiscalité et sur celui de la maîtrise des charges est déterminante pour l'avenir du canton. Elle nous permettra de faire face à une dette exposée à l'augmentation et aux importants investissements prévus pour le moyen et le long terme. Que ce soit dans le domaine de la justice ou de la sécurité, les réorganisations en cours s'inscrivent dans la volonté exprimée par le Conseil d'Etat dans son programme pour le redressement et la réforme de l'Etat. Chacun à sa manière, les services du département contribuent de manière concrète à l'accomplissement de cette vision. Ces efforts exigent une participation et une discipline dépassant le contexte du département. C'est pourquoi ils sont soutenus par une équipe à vocation transversale et dédiée à l'objectif de redressement.

Le **secrétariat général** a été fortement mis à contribution pour appuyer les services engagés dans des processus de réforme, à l'instar de la police, du service pénitentiaire, du service des contributions ou du service de la justice. Il a également assuré le suivi de la mise en place des organes de prévoyance. Plusieurs projets spécifiques importants ont également mobilisé les collaborateurs-trices du SJSF, comme le redressement des finances et la réforme de l'Etat, la réforme des autorités judiciaires, la réforme de la fiscalité des entreprises, l'optimisation des statistiques financières et fiscales.

En matière **d'aide humanitaire et de coopération au développement**, le secrétaire général du DJSF a représenté le Conseil d'Etat lors de la 4^e rencontre entre les cantons et la Confédération, qui s'est tenue le 15 novembre 2010 à Saint-Gall. Le SJSF a négocié avec Latitude 21 le premier contrat de prestations quadriennal pour la période 2010-2013, contrat qui a été signé par le Conseil d'Etat le 1^{er} décembre 2010. Pour rappel, Latitude 21 est une fédération d'ONG actives dans le domaine de la coopération au développement. Cette structure est l'interlocuteur privilégié de l'Etat, dans le sens prévu par

l'article 6 de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement. Pour rappel, les années 2008 et 2009 constituaient une période de transition entre la mise en œuvre de la loi du 18 mars 2008 et le début de la législature 2010-2013.

Au cours de l'année écoulée, outre les prestations habituelles comme Gespa et la CLA, l'**office d'organisation** s'est particulièrement impliqué dans l'optimisation de l'utilisation des ressources (achats, véhicules de service, récupération de matériel existant) et dans les problématiques liées à la mobilité (places de parc, vignettes, subventionnement de transports publics).

Pour l'**office de la politique familiale et de l'égalité**, 2010 a tout d'abord été marqué par de nombreux mouvements au niveau de ses ressources humaines dont le remplacement du personnel du secrétariat et quatre grossesses au sein du personnel fixe et des stagiaires. L'office a toutefois pu poursuivre son travail de conseil au sein de l'ACN et de sensibilisation des milieux de l'éducation. L'organisation de la journée «Oser tous les métiers» ainsi que la coordination de la lutte contre la violence conjugale ont néanmoins dû être abandonnées. L'étude réalisée à Capa'Cité a été publiée avec un bon écho médiatique. Deux autres études ont été lancées. La première concerne l'aide sociale et les familles monoparentales, tandis que la deuxième s'intéresse à la fréquentation des crèches du canton. Un rapport sur les indicateurs RH a également été largement entamé. Il permettra de mieux comprendre les problématiques liées à la conciliation famille-travail. Enfin, l'OPFE a monté une exposition nationale à l'occasion du quarantième anniversaire du suffrage féminin suisse, en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel et les associations féminines. Cette exposition fait partie du catalogue des événements entourant le millénaire de Neuchâtel en 2011.

JUSTICE

Le **service de la justice** (JUST) a récupéré des avances de trésorerie en assistance judiciaire pour 517'404 francs. Il a également œuvré à la modernisation de ses supports informatiques et en particulier avec l'informatisation de la perception des amendes pour vignettes autoroutières. A cet effet, le Service informatique de l'Etat a engagé un chargé de projets en mai. Le JUST a aussi adapté ses procédures

de travail en vue de l'introduction du nouveau code de procédure pénale. L'office de la population est dorénavant installé sur le site de Tivoli 22. Cet office s'est chargé de l'introduction des nouveaux passeports biométriques au 1er mars. Deux collaborateurs du JUST ont participé à la révision de la loi sur le notariat et à l'élaboration de la loi sur les actes à cause de mort. Enfin, pour la dernière année, le JUST a assumé la conduite de l'appareil administratif du pouvoir judiciaire.

L'année 2010 a été marquée par une activité particulièrement soutenue au sein du **service pénitentiaire (SPNE)**, notamment en raison de la poursuite des travaux de rénovation et de construction des établissements pénitentiaires, initiés fin 2009. Ces travaux ont nécessité une organisation pointue afin de maintenir la bonne marche des établissements en termes de prise en charge des personnes détenues et de garantir la sécurité en général. La capacité d'accueil a de ce fait dû être réduite, malgré le besoin grandissant de places de détention. Par conséquent, les dépenses relatives aux placements hors canton ont été plus importantes que prévu, l'ensemble de nos partenaires internes et externes ayant été touchés par cette situation. Le nombre de journées de détention dans le canton s'est fixé à 36.205 contre 46.312 journées en 2009 (46.943 en 2008, 46.882 en 2007). Le TIG (travail d'intérêt général) est en légère diminution avec 20.242 heures exécutées en 2010 comparées à 21.029 heures en 2009 (10.452 heures en 2008, 14.037 heures en 2007).

La fin de l'année a été marquée par le départ du chef de service qui a choisi de réorienter sa carrière professionnelle après 6 années d'activités caractérisées par un nombre important de projets et de modifications permettant une progression significative du SPNE. D'ores et déjà, 2011 s'annonce comme une année de changement et nous sommes persuadés que la bonne disposition de chacun et chacune des collaborateur-trice-s se poursuivra pour mener à bien les défis à venir.

Le **service de probation** a bénéficié d'une stabilité de son personnel en 2010. Le service a poursuivi l'intensification de ses partenariats afin de garantir de meilleures communications notamment sur le plan médical, en tirant les enseignements du rapport lié à l'affaire Lucie. Les nouvelles dispositions fédérales concernant la procédure pénale unifiée ne devraient pas avoir d'impact important sur l'activité du service.

L'activité liée aux prises en charge reste stable, avec une proportion de 60% pour l'ambulatoire. Les problématiques traitées sont de plus en plus liées à des difficultés psychologiques et sociales avec pour corollaire logique une complexification du travail de réinsertion. Par contre, on prévoit une augmentation très importante de l'activité du service liée à l'augmentation de capacité des établissements de détention du canton suite aux travaux de rénovation en cours. Le service devrait déménager en novembre 2011 dans les nouveaux locaux attenants à la prison, Rue Promenade 20 à la Chaux-de-Fonds.

SÉCURITÉ

Pour la **police neuchâteloise**, l'année 2010 s'est surtout caractérisée par l'achèvement de la réforme de ses structures avec, en particulier, la nouvelle organisation de la police judiciaire qui a été effective au 1^{er} janvier 2010. Ainsi, avec l'introduction de la procédure pénale unifiée, la police neuchâteloise a vécu des changements fondamentaux au cours des deux dernières années, que ce soit dans ses structures ou ses méthodes de travail.

En 2010, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent élevées et témoignent ainsi du soin apporté à résoudre tous les types d'infractions quelle que soit leur gravité.

Dans le domaine de la gestion de l'ordre public, il convient de relever que l'année 2010 a confirmé l'augmentation constante de la violence dans les stades et patinoires de Suisse. De nombreuses rencontres, dans et hors du canton, ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants. Aujourd'hui, la gestion de l'ensemble des activités liées à cette forme de violence représente près de cinq postes complets de policiers à l'année. Malgré les nombreuses mesures prises par les autorités cantonales et fédérales afin de juguler ce phénomène inquiétant, aucun signe de diminution marquée de la violence, dans et autour des stades, n'est visible. Cela doit donc nous inciter à poursuivre les efforts entrepris avec l'ensemble des partenaires.

L'année 2010 correspond au premier exercice complet de Monsieur Jean-François Staehli,

chef du **service de la sécurité civile et militaire**, engagé en septembre 2009.

L'exercice écoulé a principalement été marqué par des réorganisations, aussi bien à l'intérieur du service que vers l'extérieur, ainsi que par des mesures d'économies issues d'une volonté politique d'assainir les finances cantonales.

- L'organisation catastrophe du Canton de Neuchâtel (ORCAN) a été repensée du point de vue organisationnel et fonctionnel. Pour l'aide à l'engagement, une cellule de 20 personnes issues de la protection civile a été constituée.
- L'unité psychologique du canton (UNIP) a continué sa progression opérationnelle et poursuit sa mission de soutien auprès de la population du Canton. Un projet de rattachement à ORCAN sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant de 2011.
- Le groupe de sécurité des tunnels (GST) pour le Canton a été réactivé et sa mission redéfinie. Il a été rattaché à ORCAN au niveau de l'intervention. Le Conseil d'Etat a validé son organisation.
- Les contrats de prestations vis-à-vis de la Confédération ont été adaptés à la situation actuelle. De plus, une nouvelle négociation pour les contrats 2012 sera discutée dans le courant de l'année 2011.
- L'année 2010 correspond à la fin des écoles de cadres de l'infanterie sur la Place d'armes de Colombier. En effet, l'année prochaine une nouvelle organisation sera mise en place avec l'arrivée de 400 à 600 personnes dans le cadre des écoles de recrues.
- Pour la première fois dans l'organisation catastrophe du Canton de Neuchâtel, une personne s'occupe du secrétariat et de la gestion des dossiers à 50%.
- Pour compléter le demi poste d'ORCAN, la personne est également responsable de la sécurité sur les sites de Colombier et de Couvet (incendie, normes SUVA).

Sur le plan des ressources humaines, nous enregistrons trois mutations. Il s'agit de deux engagements et d'une personne bénéficiant de la retraite.

Pour garantir la pérennité des bâtiments, le service a engagé une somme de 554'000 francs sur le site de Colombier. Pour ce site, le taux d'occupation militaire en 2010 se monte à 95% sur 40 semaines et à 45% sur 12 semaines.

FINANCES ET IMPÔTS

Pour le **service financier**, l'année 2010 a été marquée par les premières étapes de mise en œuvre du rapport et du décret sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat. Ce rapport s'est traduit par l'engagement du délégué du Conseil d'Etat au redressement des finances et réforme de l'Etat avec qui une étroite collaboration s'est instaurée. Plusieurs mesures ont été élaborées conjointement. D'abord, le délégué a proposé le renforcement des structures de conduite financière de l'Etat par l'engagement de responsables financiers de département et par la mise en place d'un domaine de contrôle de gestion financière et analytique au service financier. Ensuite, un rapport a été soumis au Conseil d'Etat fixant le cadre financier pour les années 2012 à 2016. Présentant les hypothèses économiques, démographiques et sociales qui prévaudront durant les prochaines années, ce rapport s'accorde sur des taux de progression des charges par domaine fonctionnel. En s'appuyant sur cet outil, le Conseil d'Etat entend retrouver l'équilibre budgétaire à partir de 2015. Finalement, le délégué et le service financier ont travaillé sur le projet de gouvernance des partenariats, inspiré du modèle jurassien, et sur les premières propositions de mesures d'économie. Cette année a également coïncidé avec le début des travaux sur le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), par le biais d'un groupe de travail réunissant des représentants de l'Etat et des communes. D'autre part, l'arrêté concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les directives y relatives ont été révisés dans le sens d'un assouplissement sans pour autant déroger à la rigueur qui a prévalu ces dernières années. Enfin, le service financier disposera depuis le 1^{er} janvier 2011 d'un nouveau règlement financier formalisant l'organisation mise en place depuis le 1^{er} janvier 2010 et basée sur cinq domaines.

Dès le 1^{er} janvier 2011, les contribuables peuvent transmettre leur déclaration d'impôt au **service des contributions** par le Guichet unique, avec les pièces justificatives scannées,

sans passer par la poste ni même imprimer. Il s'agit d'une véritable révolution au service de laquelle les collaborateurs du service des contributions ont œuvré pendant une grande partie de l'année 2010. Le nombre de pièces justificatives requises a été réduit à l'essentiel et les instructions ont été revues dans le sens de l'économie de papier et de la convivialité. Ainsi, les personnes qui ont rempli leur déclaration précédente avec un logiciel ne reçoivent plus qu'une simple fourre de transmission.

La révolution se poursuit en interne, puisque les taxateurs vont effectuer la totalité de leur travail à l'écran, sans ne plus avoir recours au papier. Par ailleurs, le périmètre lui-même de la fonction est en mutation, avec une importance plus forte pour l'analyse au détriment du contrôle systématique. Enfin, la relation avec le contribuable est elle aussi revue. Parmi les changements les plus notables, citons la réorganisation de l'accueil, le relookage du site internet et l'harmonisation des heures de permanence. Dans le cadre de la campagne pour l'adhésion au Guichet unique, le service a également fait un effort tout particulier en allant à la rencontre des contribuables dans les centres commerciaux.

En parallèle à l'évolution technologique, la restructuration du service se poursuit. La réduction du nombre d'interlocuteurs pour les contribuables neuchâtelois et l'augmentation du rendement de l'impôt restent prioritaires.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2010 a été marquée par la reprise économique et les recettes « personnes morales » sont beaucoup plus élevées que prévu car les résultats 2009 sont bons contrairement à ce que les analyses prévoient. Parmi les facteurs expliquant cette évolution positive, on peut citer les mesures liées au chômage partiel, l'importance de la reprise économique en 2010 et les premiers effets de la réforme fiscale. Initiée en 2009, la tendance à la baisse des recettes « personnes physiques » se renforce sous les effets conjugués de la crise et du taux de chômage élevé dans notre région.

Malgré la crise, le taux d'encaissement des impôts est resté inchangé par rapport à celui de l'année écoulée. Près de 92% des contribuables paient leurs impôts dans les délais.

Sur le plan législatif, la réforme de la fiscalité des entreprises a été acceptée par le Grand Conseil. Combattue par référendum, cette

réforme devra néanmoins être soumise en votation le 3 avril 2011. Cette nouvelle vision de la fiscalité des entreprises est montrée en exemple comme une solution possible permettant notamment de résoudre les différends fiscaux de la Suisse avec ses voisins.

En 2009, le **service des communes** a observé un retournement de tendance dans la situation financière cumulée de l'ensemble des communes, ainsi qu'une dégradation consécutive à la crise. Alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un bénéfice de 8,5 millions de francs en 2008 et de 9,5 millions de francs l'année précédente, c'est un déficit, certes faible, de près de 0,8 million de francs qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâteloises au cours de l'exercice 2009. Pour leur part, les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale sont restés très stables d'un exercice à l'autre.

Depuis l'an dernier, les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales. L'évaluation et l'examen des propositions de réforme de la péréquation financière intercommunale se poursuivent. Si aucun projet de fusion de communes n'a abouti en 2010, les travaux d'étude et de mise au point de nombre de projets de fusions de communes sur le Littoral et au Val-de-Ruz en particulier se sont poursuivis à un rythme soutenu tout au long de l'année. Enfin, l'an dernier a vu les travaux d'examen d'un troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes démarrer dans les différents comités techniques. En collaboration et sous l'égide du service financier, les travaux en vue d'introduire le nouveau modèle de compte harmonisé 2 à l'Etat et dans les communes ont également débuté l'an dernier. Une convention relative à la collaboration transfrontière entre les cantons de Berne et de Neuchâtel dans les domaines de la politique régionale et la politique d'agglomération a également été finalisée, et devra être signée par les deux exécutifs cantonaux en 2011.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2010 a été marquée par l'aboutissement des travaux de longue haleine en relation avec la nouvelle organisation judiciaire du

canton et avec l'adaptation de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale. Quelques chiffres rendent compte de l'importance de ce projet. Ce ne sont pas moins de 235 actes législatifs qui ont fait l'objet de modifications diverses (125 de la compétence du Grand Conseil, 110 de la compétence du Conseil d'Etat), tandis que 35 actes législatifs ont été abrogés (22 de la compétence du Grand Conseil, 13 de la compétence du Conseil d'Etat). La nouvelle organisation judiciaire ainsi que l'ensemble des modifications légales et réglementaires sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011, en même temps que les codes de procédure pénale et civile. Deux juristes du service juridique ont été élus juges au nouveau Tribunal d'instance par le Grand Conseil, et ont pris leurs nouvelles fonctions au 1^{er} janvier 2011. Ce choix est la reconnaissance des hautes compétences professionnelles et humaines des collaboratrices et collaborateurs du service. L'affaire Hainard a donné l'occasion au service juridique de prouver sa capacité à répondre à des situations et à des questions qui étaient souvent inédites, notamment en matière de conseils et de législation. Le domaine du contentieux a mobilisé la partie la plus importante des ressources du service. Ce domaine regroupe les activités nécessaires à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales soumises à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont également été sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités. Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui caractérise les collaboratrices et collaborateurs du service.

L'année 2010 a été particulièrement chargée pour le **service des ressources humaines**. Plusieurs projets ont sollicité fortement les cadres et les collaborateurs-trices du service. A cette charge de travail s'est ajouté un déménagement complet du service de Neuchâtel à Peseux le 1^{er} septembre. Cette décision de l'Autorité politique s'est basée sur le besoin d'espace supplémentaire pour les autres services dans le bâtiment à Neuchâtel, sur la désignation du SRHE comme entité la plus « mobile » et sur l'opportunité de disposer de locaux à Peseux. Le rez-de-chaussée du bâtiment industriel à Peseux a été aménagé pour permettre le travail administratif du service.

Le service a continué à fortement s'impliquer dans sa réorganisation interne baptisée « proGRHes » (projet pour une gestion des ressources humaines efficiente et stratégique). Grâce notamment à des prestations rendues plus fiables par une automatisation des processus, cette réorganisation vise à fournir des prestations de qualité à l'ensemble des clients et partenaires du service. De juin à novembre, un appui externe a permis, au cours de plusieurs séances avec l'ensemble des collaborateurs-trices, de cartographier les processus actuels du service et de définir des processus « cibles » qui correspondent à l'idéal en terme d'automatisation de fonctionnement. Un rapport qui liste les axes d'amélioration, les recommandations et les priorités a été remis au chef du département accompagné d'une proposition de plan d'actions. Qualifié d'ambitieux par le rapport externe et représentant une charge de travail conséquente, ce projet nécessite des investissements adéquats pour être réalisable.

Les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale ont également mobilisé les cadres du service, notamment pour les projets suivants: la mise en place des fiches et certificats de salaire pour tout le personnel de l'Etat sur le Guichet unique, l'accompagnement de la réforme structurelle du pouvoir judiciaire, l'évaluation du nouvel outil budgétaire mis en place à l'Etat.

Le service a également été impliqué dans les opérations de recrutement de nombreux cadres, que ce soit en raison de départs de titulaires ou de la création de nouveaux postes en lien avec le redressement des finances.

Le départ du chef de l'office de la formation continue en juin 2009 a également poussé la direction du SRHE à repenser le mode de délivrance des prestations en matière de formation continue des titulaires de fonctions publiques. A terme, une partie des activités de l'office de la formation continue devrait être confiée aux CEFNA (alliance des Centres de formation professionnelle de l'Etat de Neuchâtel). Le SRHE disposera ainsi de plus de disponibilités et de moyens pour accompagner les réformes de l'Etat par des actions de formation permettant aux cadres et titulaires de fonctions publiques de s'adapter à l'évolution de leur environnement et de leur activité. La fonction vacante, redimensionnée à hauteur d'un demi-poste, sera repourvue dans le courant du premier semestre 2011.

Les structures d'accueil pour jeunes enfants mises en place à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds ont atteint courant 2009 un taux d'occupation optimal. Toutefois, une meilleure utilisation des surfaces à disposition à la crèche Tic-Tac du haut du canton est à l'étude, avec une perspective de développement de nouvelles places d'accueil pour de nouveaux partenaires intéressés à offrir une telle prestation à leurs collaborateurs.

La collaboration avec les associations du personnel a été marquée par la réalisation d'une étude rétrospective sur l'application du système de rémunération des fonctionnaires. Cette dernière permettra d'examiner si cette politique nécessite des aménagements. Enfin, l'issue positive de négociations salariales avec les partenaires sociaux a permis de faciliter l'adoption par le Grand Conseil d'une loi fixant la progression des traitements de la fonction publique pour les années 2011 à 2013.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2010 a été marquée par le lancement du schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique, par la réorganisation en profondeur du Pouvoir judiciaire et par l'intensification des collaborations entre les services informatiques neuchâtelois (CEG/SIEN).

Le **service de la gérance des immeubles** (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel – prévoyance.ne – situés notamment: rue Porcena 31 à Corcelles, chemin du Vignoble 60-62 à Cornaux (2^e étape) et à la rue Abraham-Robert 49 (2^e étape) à La Chaux-de-Fonds.

De nombreux remplacements de fenêtres, d'assainissements d'installations de chauffage et d'ascenseurs ont été également pris en charge par le SGIM.

Le chantier du nouvel immeuble situé à la rue Abraham-Robert 61-63 à La Chaux-de-Fonds comprenant 20 logements arrive à son terme, 14 logements sont réservés. L'entrée des locataires est prévue pour le 1^{er} avril 2011.

Plusieurs projets de nouveaux investissements sont en cours d'examen. Un projet de construction d'un complexe d'immeubles aux Cadolles a été retenu par le comité de placement de prévoyance.ne. En outre, un immeuble administratif situé à Boudry, rue Louis-

Favre 39, a été vendu fin juin 2010. Malgré le manque d'appartements dans le Littoral, le marché du logement en location continue de se détendre en raison des nombreuses constructions d'appartements en PPE.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat et gérés par le SGIM, les démarches de vente de l'auberge de la Maison-Monsieur (Biaufond) continuent après la renonciation de deux intéressés. Deux dossiers d'immeubles à Areuse (Chemin des Isles) sont maintenant clôturés, ces objets ayant été vendus à PMP pour y installer une crèche dépendant de cette entreprise.

4. Département de la santé et des affaires sociales

Dans le domaine de la santé, l'année 2010 a été marquée notamment par l'élaboration et l'adoption de la **loi sur le financement des EMS** (LFinEMS) qui doit permettre d'introduire un financement par prestations dans les EMS.

Autre événement important: l'établissement par le **Centre neuchâtelois de psychiatrie** (CNP) d'un plan stratégique 2010-2012 et son adoption par le Grand Conseil.

Sur le plan des aides accordées à la population neuchâteloise par les quatre offices qui constituent le **service de l'action sociale**, l'exercice 2010 est légèrement en recul par rapport à une année sociale 2009 extraordinairement difficile. Les services sociaux communaux et régionaux ont cependant continué à être fortement sollicités en 2010, dans la mesure où la crise économique a encore fait ressentir ses effets l'année dernière.

Sur le plan de **l'insertion socioprofessionnelle**, le service de l'action sociale a été étroitement associé aux travaux en vue de pérenniser le **Projet jeunes**. Le Grand Conseil a donné son aval à cette «suite du **Projet jeunes**», à l'unanimité, en novembre 2010.

A propos de l'année 2010, on relèvera encore les réflexions menées en vue d'un 3^e volet de **désenchevêtrement des tâches Etat/communes** concernant le secteur de l'aide sociale et la poursuite des travaux en vue de la finalisation complète du **Projet ACCORD**.

Enfin, on peut indiquer, **dans le domaine des bourses**, la ratification de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études de la CDIP par le Grand Conseil en novembre 2010.

S'agissant de **l'accueil extrafamilial**, les travaux de révision se sont poursuivis et, le 28 septembre dernier, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'accueil des enfants, contre-projet à l'initiative populaire «Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité».

Pour le **service des établissements spécialisés** (SES), l'année aura été colorée par l'élaboration du plan stratégique du dispositif cantonal de prise en charge des personnes en situation de handicap. D'une première version, soumise en avril au Conseil d'Etat, le DSAS en a tiré une rédaction partie en consultation juste avant Noël.

DIVISION DE LA SANTÉ

L'année 2010 a vu la fin de la campagne de vaccination contre la **grippe pandémique** et l'élaboration d'un plan pandémie qui tient compte des expériences acquises durant celle-ci et qui doit permettre de mieux réagir si une telle situation devait se reproduire à l'avenir.

L'année 2010 a été marquée notamment par l'élaboration et l'adoption de la **loi sur le financement des EMS** (LFinEMS) qui doit permettre de répondre à une volonté exprimée de longue date par le Conseil d'Etat d'introduire un financement par prestations dans les EMS. Cette loi avait également pour objectif de prendre en compte les changements résultant de la révision de la LAMal relative au financement des soins de longue durée qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011 sur le plan fédéral.

Autre événement important: l'établissement par le **Centre neuchâtelois de psychiatrie** (CNP) d'un plan stratégique 2010-2012 en collaboration avec le DSAS et l'adoption par le Grand Conseil des options stratégiques de cet établissement, notamment pour ses activités hospitalières.

Sur un **plan interne au service de la santé publique**, la fin de l'année a vu le gouvernement se positionner sur son organisation future. Ce service a également mis à profit cette année pour décrire ses processus en lien avec ses prestations prioritaires dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

Sur le plan des aides accordées à la population neuchâteloise par les quatre offices qui constituent le **service de l'action sociale**, l'exercice 2010 est légèrement en recul par rapport à une année sociale 2009 extraordinairement difficile. Les services sociaux communaux et régionaux ont cependant continué à être fortement sollicités en 2010, dans la mesure où la crise économique qui avait soudainement et durement affecté une partie importante de la population neuchâteloise dès l'automne 2008 a encore fait ressentir ses effets l'année dernière. Le taux de chômage, même s'il a baissé d'un point en une année, atteint toujours un niveau très élevé et inquiétant. On enregistre même, dans l'année écoulée, une progression des ouvertures de dossiers d'aide sociale dans le canton avec, pour la 2^e année consécutive,

plus de 2100 nouveaux cas. Ce contexte conjoncturel, les effets de la 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage et la faiblesse des prestations sociales « en amont » qui devraient permettre d'éviter le recours à l'aide sociale rendent la situation très préoccupante pour les années à venir.

Dans deux autres secteurs du service de l'action sociale, les indicateurs sont plutôt à la baisse pour 2010. On recense une diminution du nombre des nouveaux dossiers (- 16%) et du montant total des avances octroyées (- 3,7%) pour **le recouvrement et les avances de contributions d'entretien**. **L'office des bourses** enregistre également une baisse, tant sur le plan du montant total des aides financières accordées (- 8,4%) que sur celui du nombre de boursiers (- 4,4%).

Sur le plan des aides octroyées pour le paiement des **primes d'assurance-maladie**, les normes de classifications (limites de revenus) sont restées identiques à celles de 2009, les montants des subsides LAMal ont été relevés de 5% pour les adultes et jeunes adultes et les subsides pour les enfants ont été harmonisés à la hauteur de 55 francs. La combinaison de ces mesures a permis d'apporter une aide financière à 41.675 assurés neuchâtelois.

Sur le plan de **l'insertion socioprofessionnelle**, le service de l'action sociale a été étroitement associé aux travaux en vue de pérenniser le **Projet jeunes**. Conçus notamment dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII), les principes contenus dans le Rapport 10.030 ont élargi le « public cible » à l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans en rupture de formation ou sans projet professionnel. Le Grand Conseil a donné son aval à cette **« suite du Projet jeunes »**, à l'unanimité, en novembre 2010. Désormais, les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, dont le nombre est en progression, seront intégrés dans le concept de **« case management »** (avec coaching) mené par le service des formations postobligatoires et appuyé par la Confédération.

A propos de l'année 2010, on relèvera encore les réflexions menées en vue d'un 3^e volet de **désenchevêtrement des tâches Etat/communes** concernant le secteur de l'aide sociale. Une sous-commission de l'action sociale a évoqué plusieurs scénarii, dont la cantonalisation de l'aide sociale; elle devra prendre une position de principe au 1^{er} trimestre 2011.

On citera également la poursuite des travaux en vue de la finalisation complète du **Projet ACCORD**. Depuis le 1^{er} janvier 2010, agences régionales AVS/AI et services sociaux sont réunis sous le même toit des guichets sociaux régionaux (8 pour l'ensemble du territoire cantonal).

Enfin, on peut indiquer, dans **le domaine des bourses**, la ratification de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études de la CDIP par le Grand Conseil en novembre 2010. Cet acte constitue un préalable à la révision de la législation cantonale en la matière, avec objectif d'entrée en vigueur pour la rentrée scolaire 2012.

Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux du secteur des **mineurs et des tutelles** est stable. La complexification des prises en charge allée à la disponibilité des assistants sociaux (26 minutes par semaine et par dossier dans le secteur des mineurs et 48 minutes par semaine par dossier pour le secteur adulte) rendent les conditions de prise en charge précaires.

S'agissant de **l'accueil extrafamilial**, les travaux de révision se sont poursuivis et le 28 septembre dernier, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'accueil des enfants, contre-projet à l'initiative populaire « Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité ». Les deux objets seront soumis à votation populaire le 3 avril 2011.

Pour le **service des établissements spécialisés (SES)**, l'année aura été colorée par l'élaboration du **plan stratégique** du dispositif cantonal de prise en charge des personnes en situation de handicap, texte d'intentions rendu obligatoire par la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). D'une première version, soumise en avril au Conseil d'Etat, le DSAS en a tiré une rédaction partie en consultation juste avant Noël.

Autre avance décisive: le dossier relatif à **l'établissement neuchâtelois destiné aux placements de filles en établissement fermé**. Conformément aux engagements du canton dans le cadre de l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands, il commence à se concrétiser en collaboration avec une fondation privée.

Enfin, il convient de se réjouir du fait que le SES a retrouvé un effectif presque normal avec l'engagement d'une spécialiste en économie, dont le poste avait été suspendu fin 2005, et d'une secrétaire à mi-temps, qui n'avait pas été remplacée depuis mai 2008. La répartition des charges de surveillance des institutions a pu être réorganisée et, sur cette base, des spécifications de fonction rédigées. Elles font partie des exigences d'une autre nouveauté du SES: celle de disposer d'un premier canevas de son **système de contrôle interne**, accepté par le Contrôle cantonal des finances en été.

5. Département de la gestion du territoire

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le nouveau secrétaire général, en la personne de M. Pascal Jeanrenaud, est entré en fonction en juillet. Par ailleurs, le SDGT a accueilli, pour la première fois, une apprentie employée de commerce au sein de son équipe.

En plus de sa fonction d'état-major du chef du département, le SDGT a été fortement mis à contribution par le suivi des projets menés par les différents services, par le projet de redressement des finances et la réforme de l'Etat sur fond de crise économique et par le fait que le chef du département, M. Claude Nicati, est également président du Conseil d'Etat depuis le mois de juin.

Avec la nouvelle législature, le SDGT a fixé ses objectifs. Il s'est notamment attelé à améliorer ses activités et sa gestion avec la mise en place d'un système de contrôle interne, à assurer la coordination de l'information et à garantir un relais efficace avec les services du département.

Le SGDT a aussi accompagné les services dans de grands dossiers comme la création de TransRUN SA, le concept éolien, l'évaluation de la centrale de Cornaux, la finalisation du Plan Directeur Cantonal, la suite des travaux en vue de la fusion des entreprises de transports TN/TRN, la nouvelle loi sur le traitement des déchets, le rapport d'information sur la H2O.

Le SGDT s'est vu également confier la gestion financière du projet d'agglomération, ainsi que la mise sur pied, en collaboration avec le nouveau service fusionné (service de l'énergie et de l'environnement) d'Etats généraux de l'Energie en novembre.

L'office cantonal des transports a été élevé au rang de service pour tenir compte de l'évolution des missions dans ce domaine.

En 2010, le SDGT a aussi apporté son soutien au service de l'aménagement du territoire dans la recherche d'améliorations du processus de l'octroi des permis de construire qui devrait voir développer toutes les mesures prises fin 2011.

Le département s'attachera en 2011 à la finalisation de plusieurs lois mises en consultation en 2010 telles que la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), la loi sur l'énergie (LCEn), la loi sur la protection et la gestion des

eaux (LPGE) ainsi que la loi sur la géoinformation (LCGéo).

OFFICE DES TRANSPORTS

Au cours de l'année 2010 il n'y a pas eu de modifications au niveau de l'effectif du personnel fixe de l'office des transports.

L'office des transports a été transformé en service des transports avec effet au 1^{er} janvier 2011. Le volume du budget, l'importance du domaine des transports au niveau politique ont été les principaux motifs de cette évolution. Pascal Vuilleumier, l'actuel chef d'office est désigné par le Conseil d'Etat comme chef du service des transports.

M^{me} Estelle Pointet, Bachelor en sciences politiques et Master en politique en management public a effectué son stage au sein de l'office des transports afin de réaliser son travail de mémoire sur le sujet de la complémentarité entre les projets routier H2O et ferroviaire TransRUN (Le Col-des-Roches – La Chaux-de-Fonds).

Activités principales:

Planification financière roulante 2012 – 2013

En 2010, l'office des transports a dû donner le cadre financier aux partenaires pour prévoir la commande de l'offre des transports publics pour les années 2012 et 2013. Un écart important entre la planification de l'OCTR par rapport à la planification des moyens financiers alloués par le Conseil d'Etat a été identifié. La planification roulante de l'office met en évidence qu'avec le mode de financement actuel des transports publics, à l'avenir, il ne sera plus possible de maintenir l'offre. Un rapport a été présenté au Conseil d'Etat; il a été décidé qu'une nouvelle forme de financement doit être trouvée début 2011.

TransRUN

La société TransRUN SA a été créée. Le modèle choisi est proche de ce qui a été mis en place par la Confédération pour la réalisation des nouvelles transversales Alpines avec la société Alp Transit AG. La gouvernance ainsi mise en place permettra de gérer parfaitement l'interface entre le service des transports et la société de gestion de projet TransRUN. Ce mode de faire permettra, avec des proces-

sus sûrs et simples, de réaliser dans un premier temps l'avant-projet. Avec un contrat de prestations qui lie l'Etat et TransRUN SA, l'Etat garde la maîtrise totale de la société pour laquelle il est pour l'instant l'unique actionnaire. Les CFF ont annoncé leur venue au sein de la société avec un représentant au Conseil d'administration.

Ligne 10

A la rentrée scolaire d'août, le prolongement de la ligne 10 a été mis en exploitation. Cette ligne relie la gare CFF de Neuchâtel à Bôle, en desservant Pesieux, puis avec le prolongement: Auvernier, Colombier et Bôle. Ce prolongement est à l'essai.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Suite à la création de la communauté tarifaire intégrale en 2009, une nouvelle gouvernance est appliquée. Les droits et obligations entre l'Etat et la CTNE sont dorénavant régis dans une convention. Ainsi, l'Etat ne fait plus partie du comité directeur, mais il reste présent dans les groupes de travail pour les dossiers engageant l'Etat ou en fonction d'objectifs conventionnés entre l'Etat et Onde Verte.

Contrôle Qualité et Prestations

Ce projet, géré par l'Office fédéral des transports, doit permettre la production d'indicateurs de qualité dans le domaine des transports publics d'ici fin 2012. Le canton de Neuchâtel fait partie des 3 cantons test.

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

En 2010, la CTSO, sous la présidence de M. Le conseiller d'Etat Claude Nicati, a fourni ses efforts pour coordonner et soutenir le travail des parlementaires des cantons romands, essentiellement pour le traitement des dossiers du projet de financement de l'infrastructure Rail 2030. La question centrale demeure: comment, à l'avenir, financer le développement des transports publics?

OFFICE DU LOGEMENT

L'office cantonal du logement a procédé au contrôle de toutes les subventions de loyers; près de 2300 ménages étaient concernés par ces contrôles. La réadaptation des loyers, rela-

tive à la perte ou à l'augmentation de l'aide individuelle, intervient au 1^{er} janvier 2011. L'office a également procédé au contrôle des états locatifs de 1500 appartements subventionnés dans le canton.

Les subventions sont arrivées à échéance dans plusieurs immeubles et les locataires ont perdu les aides individuelles au loyer, ce qui entraîne une situation problématique, notamment pour des familles en situation de précarité et qui n'arrivent pas à se reloger dans d'autres immeubles. L'office cantonal du logement recherche en permanence les meilleures solutions pour ce type de situation.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL), du 30 janvier 2008, le fonds d'aide au logement a développé ses effets et a permis d'octroyer des aides financières à la construction et à la rénovation de logements à loyer modéré. Cette base légale ne s'inscrit qu'en faveur des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit les coopératives d'habitation, les fondations et les communes. Ainsi, plusieurs de ces organismes ont pu bénéficier du soutien financier de l'Etat afin de maintenir sur le marché des appartements à loyer abordable pour les familles à revenu modeste. Dans ce contexte, tous les maîtres d'ouvrage d'utilité publique du canton de Neuchâtel ont été contactés afin de déterminer leur volonté de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux immeubles locatifs à loyer bon marché. D'autre part, de nouveaux maîtres d'ouvrage d'utilité publique ont sollicité l'office cantonal du logement, dans le but d'obtenir une aide financière pour des projets en phase de démarrage et qui généreront de nouveaux logements bon marché dans un futur proche.

Le projet visant à la mise en commun de forces de travail s'est poursuivi en vue de créer un office neuchâtelois du logement, regroupant l'actuel office cantonal et les offices des deux villes. Toutefois, ce projet n'a pas pu voir le jour pour des raisons politiques et la fusion prévue a été abandonnée.

L'office cantonal du logement a piloté un groupe de travail dont le but est de trouver des solutions au problème récurrent de l'accession au logement des familles précarisées. Celles-ci se retrouvent sans logement, en raison de différents problèmes tels que dettes, comportement inadapté, marginalité urbaine ou encore par le fait d'être dépendants de l'aide sociale. Le groupe de travail, formé de

partenaires privilégiés, tels que les gérances communales, la gérance de l'Etat ainsi que certains milieux sociaux, a mandaté un scientifique afin de mener une vaste étude auprès des interlocuteurs concernés (milieux immobiliers, sociaux, etc.). Un rapport sera établi dans les premiers mois de l'année 2011 à l'attention des autorités.

L'office cantonal de la statistique a publié la statistique annuelle des logements vacants. Au 1^{er} juin 2010, le taux de vacance dans le canton était de 1,30%. L'office cantonal du logement est chargé de commenter ces chiffres aux partenaires des milieux immobiliers ainsi qu'à la presse.

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Les grandes modifications ayant été apportées au niveau de l'organisation en 2008/2009, seules diverses adaptations mineures ont porté sur le déplacement de l'un-e ou l'autre collaborateur-trice. Malgré tout, le départ à la retraite de la secrétaire du Bureau de la signalisation a été l'occasion de redistribuer les tâches de secrétariat et de l'accueil/réception entre les diverses titulaires en place.

A fin 2010, 149 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 147,9 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaborateurs-trices devront encore être engagé-e-s, essentiellement pour renforcer l'une ou l'autre entité submergée par les demandes relatives à des dossiers particuliers ou aux nouvelles législations.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2010 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes.

Objectifs internes

- Achever la construction d'une extension au bâtiment occupé par le Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) à Colombier (La Brena), permettant ainsi d'aménager des places de travail correctes pour quatre employés qui y travaillent et de créer des espaces confinés pour les essais sur matériaux produisant de la poussière. Cet objectif a été atteint et les nouveaux locaux ont été inaugurés le 26 août 2010.

- Continuer la mise en place de la gestion des projets par prestations (GESPA) en développant le niveau 2 jusqu'à sa validation. Cet objectif a été atteint.
- Migrer la comptabilité du SPCH de SAINet sur SAP au 1^{er} janvier 2011. Cet objectif a été atteint.
- Mettre en place une politique «sécurité» au sein du SPCH. Plusieurs cours relatifs aux questions de sécurité dans différents domaines ont été dispensés en interne au SPCH. La synthèse de l'audit de sécurité a été consolidée et fera l'objet, en 2011, d'une mise en œuvre ciblée.
- Assainir le système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation, mais les interactions sont fortes entre ce système, la révision du plan de classement et la mise en œuvre de GESPA ce qui ralentit et enrichit ce processus d'assainissement.

Objectifs externes

- Finaliser la première étape du projet de la route principale H20 et mettre le dossier à l'enquête publique. La mise à l'enquête a eu lieu du 22 octobre au 22 novembre 2010.
- Rénover l'éclairage du tunnel de La Vue-des-Alpes, ainsi qu'installer un balisage en bord de chaussée. Cet objectif a été atteint et l'ensemble de la traversée en tunnel sous La Vue-des-Alpes est maintenant équipé d'un éclairage efficace et d'un guidage optique performant.
- Réaliser le percement du premier tube du tunnel de Serrières. Cet objectif a été atteint en janvier 2010, suivi du percement du deuxième tube en mai, puis des bétonnages, qui battent leur plein.
- Adjuger et débiter les travaux des tranchées couvertes aux portails d'Auvernier et de Serrières et débiter ces travaux. Cet objectif a été atteint.
- Mettre à l'enquête publique le projet de la reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Loche et Les Eplatures. Cet objectif n'a pas été atteint. Une nouvelle ingénieure, qui a commencé son activité au SPCH en août 2010, a repris le projet qui sera mis à l'enquête publique en janvier 2011.

- Mettre à l'enquête publique le projet du tunnel du Bois des Rutelins (Virage-de-la-Mort, au-dessus de St-Sulpice) et commencer les travaux préparatoires. Cet objectif a été atteint et les travaux principaux commenceront dès le printemps 2011.
- Planifier et réaliser les travaux d'entretien constructif des routes, ouvrages et cours d'eau pour la première tranche de 6 millions de francs du crédit de 24 millions, objet du décret du 30 mars 2010. Cet objectif a été atteint.

Dans les faits marquants de l'année 2010, on peut relever, le 22 janvier 2010, le percement de la calotte du tube nord du tunnel de Serrières, suivie, le 23 juin, du percement de la calotte du tube sud. Le 14 décembre a vu la fin de l'excavation complète du tube nord.

Sur l'axe H20, le remplacement des luminaires et l'implantation du balisage sur les bordures des tunnels sous La Vue-des-Alpes ont été achevés sans encombre.

Le projet H20 du contournement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que celui du tunnel du Bois des Rutelins au-dessus de St-Sulpice, ont été mis à l'enquête publique.

L'inauguration, en août 2010, d'une extension du laboratoire routier est une étape importante dans le développement et l'organisation de cette entité du SPCH.

L'obtention de deux crédits d'investissement importants (24 millions pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau / 1,15 million pour l'étude de l'assainissement du tunnel de La Clusette) génère une masse de travail à absorber, ce que le SPCH réussit de justesse.

Les conventions-programmes passées avec la Confédération en 2008 dans les domaines de l'assainissement du bruit routier, de la revitalisation des cours d'eau et de la protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau constituent un réservoir de projets avec financement fédéral s'ajoutant aux missions de base du SPCH.

Par ailleurs, la mise en place d'un système qualité revu, d'une politique sécurité et d'une comptabilité analytique dont la nécessité n'a pas besoin d'être prouvée, représentent des

investissements en temps non négligeables qui permettent à tous de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans l'évolution du SPCH.

Dans un domaine plus spécifique, la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), entamée dans le deuxième semestre 2010, est un défi certes intéressant, mais aussi passablement chronophage.

Enfin, le début de la mise en œuvre du projet d'agglomération et le rôle de service cantonal de référence du SPCH en matière d'aménagements routiers génèrera lui aussi une augmentation de la charge de travail pour l'un-e ou l'autre collaborateur-trice.

En conclusion, les perspectives de travail pour le SPCH ne montrent aucun signe d'affaiblissement et, plusieurs projets arrivant à maturité, des travaux relativement importants pourront être mis sur le marché au cours de l'année 2011.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Au 1^{er} janvier, le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement ont fusionné. La réunion des deux anciens services sur le même site qui était prévue en 2010 n'a pas encore pu être concrétisée. Le nouveau chef de service a pris ses fonctions au 1^{er} mai.

Au niveau administratif, la fusion des services a nécessité de la part des collaborateurs du domaine énergie un grand investissement en force de travail pour la mise en place des adaptations au niveau de la méthode de contrôle de gestion GESPA, de l'attribution des heures de travail Timelead et de l'organisation du domaine en prévision d'un non-remplacement de poste prévu pour le printemps 2011.

Domaine Energie

L'année 2010 a été marquée, d'une part, par une intense activité suscitée par un intérêt croissant autour des thèmes de l'énergie et d'autre part par la réorganisation interne du domaine suite à la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement.

Au niveau législatif, la révision de la loi cantonale sur l'énergie a été poursuivie. En parallèle, une nouvelle loi sur l'approvisionnement

en électricité a été élaborée. Les deux rapports ont été mis en consultation durant l'automne et ont suscité plus de 60 prises de position très détaillées.

L'énergie est restée au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias. Dans ce contexte, les Etats généraux de l'énergie organisés le 13 novembre à Neuchâtel ont attiré plus de 300 personnes.

Au niveau des subventions, le traitement des dossiers suite aux programmes cantonaux de relance 2009 et le lancement du Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération début 2010 pour l'assainissement énergétique des bâtiments ont suscité un grand intérêt de la population neuchâteloise. Le fonds cantonal de l'énergie a été fortement sollicité et les collaborateurs du domaine énergie, mis à forte contribution, ont fourni un grand travail pour répondre aux demandes des personnes intéressées et pour traiter les dossiers et paiements.

Les collaborations intercantionales ont été poursuivies avec la participation au comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie, à la Conférence romande des délégués à l'énergie et à divers groupes de travail en lien avec ces deux conférences.

Plusieurs dossiers ont été poursuivis: citons le suivi des gros consommateurs d'énergie, l'établissement des statistiques cantonales de l'énergie, la diffusion du label MINERGIE, l'évaluation du potentiel hydroélectrique du canton. D'autres projets ont été menés à terme, comme la participation à la Commission de réflexion concernant le projet de centrale électrique à gaz à Cornaux et l'établissement du concept éolien.

Domaine Environnement

Le cadastre des sites pollués (CANEPO) a été publié et permet dorénavant à tous les acteurs de s'informer directement de la situation et des mesures éventuellement à prendre lors de transactions immobilières ou de projet de construction.

En septembre, le Grand Conseil a accepté la modification de la loi sur les déchets introduisant le principe d'une taxe au sac.

Le suivi qualitatif des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) s'est poursuivi, tout comme les mises à jour des cartes

de protection des eaux afin que les intéressés puissent disposer d'informations de qualité.

Les trois STEP de Boudevilliers, Valangin et Coffrane ont été mises hors service et reliées à celle de Neuchâtel pour une meilleure efficacité. L'épuration des eaux usées de la commune de Brot-Dessous, située entièrement en zone de protection des eaux, des villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel est maintenant opérationnelle.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à l'évaluation de la pollution de l'air, le domaine environnement a notamment engagé ses moyens de mesure pour la détermination des oxydes d'azote et des poussières fines près de certains axes routiers comme la A5 et la H20.

La mise à jour du plan des mesures OPair a pu être poursuivie et devrait être présentée en 2011. De très nombreuses collaborations hors de l'administration cantonale ont été nouées dans le cadre de la mesure de la qualité de l'air.

Les actions de densification de mesure du radon se sont poursuivies dans des communes à risque moyen. Cet aspect est d'autant plus important que de nouvelles recommandations, plus sévères, ont été publiées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Enfin, les travaux se sont poursuivis auprès des entreprises, notamment en termes de contrôles de leurs rejets d'eaux usées industrielles, d'effluents gazeux, de déchets spéciaux ou des risques majeurs.

En matière de communication, diverses publications ont été élaborées et diffusées.

Les collaborations intercantionales se sont poursuivies. Les domaines concernés sont notamment ceux de la surveillance des lacs et du contrôle des émissions dans l'atmosphère. Ces collaborations se sont même étendues avec le canton de Vaud pour englober de nouvelles prestations d'analyses de laboratoire.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2010 a été marquée par la consultation officielle du plan directeur cantonal et l'examen préalable de la Confédération. Il s'agit, pour le service, d'une phase importante durant laquelle l'acceptabilité des concepts et

principes proposés, découlant de plusieurs années de travail, peut être vérifiée. La consultation est également de nature à nourrir le processus dans la mesure où le projet sera adapté en tenant compte, au mieux, des remarques qui ont été formulées. L'adoption du document par le Conseil d'Etat, puis son approbation par la Confédération sont planifiées durant le 1^{er} semestre de l'année 2011. Parallèlement à l'établissement du plan directeur, la fiche de mesure traitant du concept éolien a également fait l'objet d'un large débat. Elle sera finalisée dans les mêmes délais que le plan directeur.

En collaboration avec les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, le service de l'aménagement du territoire a organisé l'événement final de la session 10 du concours Europan. Le symposium qui a réuni 400 personnes (politiciens, techniciens de villes, universitaires, lauréats) s'est tenu sur les Jeunes-Rives et dans les locaux de l'Université. La manifestation a trouvé le soutien de l'Office fédéral du logement, de l'Office fédéral du développement durable, de Pro Helvetia, de l'ECAP et de Mido. Europan est une fédération à l'écoute des architectures nouvelles qui réunit presque tous les pays d'Europe et anime la recherche sur l'évolution de l'habitat. Tous les deux ans, un concours est organisé dans chaque pays membre sur un thème commun.

Parallèlement au traitement des dossiers usuels, des réflexions ont été menées en vue de simplifier les procédures de traitement tant des permis de construire que des plans d'aménagement. Un audit a été mené à cet effet, puis un groupe de travail ad hoc a rendu ses premières conclusions à fin 2010. Le projet ambitionne de proposer une solution à fin 2011. Parallèlement à cette démarche, le canton a adhéré à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions. Les modifications qui en découlent seront mises en œuvre en 2011, ceci dans un esprit de simplification du droit matériel.

SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation (LGEO) en juillet 2008, les cantons ont trois ans pour adapter leurs bases légales. Le service a donc élaboré en 2010 les principales étapes permettant d'atteindre cet objectif en 2010. Il a fait les

réflexions stratégiques qui lui ont permis d'établir un projet de loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), un rapport explicatif, les annexes (catalogue des géodonnées de base). Une mise en consultation interne puis élargie a pu être lancée auprès de 90 destinataires conformément au calendrier établi. L'ensemble des répondants soutiennent explicitement ce projet, 6 répondants émettent quelques réserves et demandent des éclaircissements. Dans ce cadre, le canton a aussi décidé de se porter candidat à un appel d'offres de la Confédération qui souhaite choisir quelques cantons pilotes pour analyser les conséquences de la mise en œuvre d'un nouveau cadastre introduit par la LGEO – le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété foncière (CRDPPF).

Le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) a poursuivi en 2010 ses diverses activités pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données cartographiques et solutions géomatiques permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. En 2010, le SITN est intervenu dans une trentaine de projets. Un nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté a été réalisé et offre des perspectives d'exploitation très intéressantes. Le SITN a finalisé les processus liés à la production et à la diffusion d'un nouveau produit plan d'ensemble répondant aux exigences actuelles (nouvelle directive fédérale, souhaits des utilisateurs, mise à jour plus régulière) et aux nouvelles possibilités techniques (automatisation, couleur, relief, etc.) L'échelle retenue est le 1:5000 pour assurer une continuité avec le produit précédent. Il a cependant été possible de créer relativement facilement un second produit au 1:10000 basé sur les mêmes processus qui permettra d'offrir encore une meilleure palette de produits cartographiques. Le SITN a également produit un plan de ville et localité à l'échelle du 1:2000 sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Une collaboration active a été mise en œuvre avec de nouveaux partenaires pour le développement collaboratif d'une nouvelle solution internet pour le guichet cartographique. Le SITN a activement participé à la communication et à la publication de la cartographie des dangers naturels, dix ans d'études ont été ainsi synthétisés et publiés. La nouvelle solution Geoshop de guichet virtuel de commande de données cadastrales (données les plus régulièrement commandées) a continué d'évoluer en 2010 et permet un gain

de temps significatif en interne et une amélioration notable du service pour les utilisateurs.

Pour le domaine de la mensuration officielle (MO), l'accord de prestation 2010 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 2,5 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. Le service assure le suivi de 49 entreprises en cours de travail sur 38 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 32,1 millions de francs, dont 24,2 millions de francs de travaux ont déjà été effectués. Au 31 décembre 2010, il ne reste plus que 1,3% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seul 0,3% des surfaces en zone de localité reste à réaliser. 24,1% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 41,6% sont en cours de vérification et d'approbation auprès du SGRF et 33% sont officiellement en vigueur.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs. Le système de mise à jour permanente de la MO, très performant et encore amélioré en 2009, a également bien fonctionné en 2010.

L'inspectorat du registre foncier et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier, amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail, analyse des résultats GESPA, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières ainsi que travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

Un programme de scannage des registres des servitudes (RS), débuté en 2009, s'est poursuivi en 2010 avec pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Ce sont les RS du district du Val-de-Travers, au nombre de 5452, qui ont été scannés en 2010, ainsi que le solde du Val-de-Ruz, et 2047 RS du district de Neuchâtel.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 751 utilisateurs inscrits (+44), avec une moyenne de 470 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques.

La conjoncture favorable du marché immobilier a entraîné des recettes qui, pour la deuxième année consécutive, ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier.

Ainsi des recettes supérieures aux prévisions dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier, un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs, des processus de travail revus et améliorés dans le cadre du regroupement des différents domaines ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens-services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 350.000 francs par rapport au budget. Le service devrait boucler ainsi les comptes 2010 avec un excédent de revenus de plus de 290.000 francs.

SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE

L'année 2010 a été marquée par le décès fin juillet de l'ingénieur forestier de l'arrondissement du Val-de-Ruz, M. Luc Favre. La perte inattendue de cet estimé collègue a très fortement marqué et très profondément attristé l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service.

Fin novembre, M. Arthur Fiechter, inspecteur cantonal de la faune a fait valoir son droit à la retraite après 22 ans passés au service de l'Etat.

A part la finalisation du plan d'aménagement forestier cantonal et la mise sous protection d'objets ICOP, les objectifs fixés pour 2010 ont été largement atteints.

Plus de 190.000 mètres cubes de bois ont été coupés dans les forêts publiques et privées du canton, ce qui représente un chiffre d'affaires dépassant les 15 millions de francs, unique-

ment en ce qui concerne la vente des bois. Tous services confondus, la forêt neuchâteloise fournit en plus à l'ensemble de la population neuchâteloise des prestations immatérielles représentant une valeur estimée annuellement à 140 millions de francs.

Le service a mis en place une procédure interne de traitement des demandes de permis de construire qui permet d'en réduire en moyenne le délai de 7 jours.

SERVICE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Année 2010 bien chargée, diversifiée et captivante; le personnel du SBAT a été particulièrement sollicité avec (pour le bureau technique) un nombre élevé de demandes parfois compliquées.

Renforcement bienvenu des structures internes avec l'arrivée d'un nouvel adjoint au chef de service, en la personne de M. Yves-Olivier Joseph, permettant des réorganisations au sein de l'entité avec notamment l'institution d'un véritable état-major de conduite et des sections distinctes.

Plusieurs opérations importantes, à suivre, à accompagner ou à piloter dont certaines financièrement très conséquentes (Prisons NE - 32 mios de francs / EPC-CPLN - 2,5 mios de francs / HDV7 - 4,2 mios de francs / Microcity - 65 mios de francs / Unimail - 0,9 mio de francs / CIFOM Chaux-de-Fonds - 3,5 mios de francs / CPMB - 31,8 mios de francs).

Etablissement des décomptes finaux de plusieurs chantiers dont le nouveau complexe Campus ARC 1 - 48,5 mios de francs et les transformations importantes de la Faculté de Droit de l'Université (Alma Mater) - 9,9 mios de francs.

Deuxième étape des travaux de «rattrapage de l'entretien différé» (crédit-cadre I - 3,5 mios de francs - Décret 24.06.2009) à hauteur de 1,6 mios de francs.

Activités très soutenues de la commission du logement de l'administration (CLA): mise en place des nouvelles infrastructures judiciaires (NOJ) provisoires touchant 15 sites, le déplacement du SRHE à Peseux, la réorganisation interne de Musée 1 à Neuchâtel, le transfert de l'OCAM à la place de l'Europe 4 à Neuchâtel ou encore la création d'un nouveau poste intercommunal de la Police à Colombier.

Préparation d'un important rapport à l'adresse du Grand Conseil concernant un ambitieux programme d'assainissement général du patrimoine administratif cantonal (accent mis sur la sécurité des personnes et des biens, la mise à niveau des installations techniques, l'assainissement des enveloppes, le désamiantage et les contrôles parasismiques).

Analyse détaillée de 20 bâtiments gros consommateurs d'énergie et avec forte affluence d'utilisateurs, en recourant au programme EPIQR+, comme première étape d'intervention.

Malgré le nombre assez élevé d'opérations en cours ou en préparation mais vu le vieillissement accentué des installations techniques et des structures des bâtiments cantonaux, nous relevons une fois de plus, une forte et réelle inquiétude relative à la qualité et au niveau de l'entretien ordinaire du patrimoine cantonal administratif (reports trop systématiques des travaux d'entretien vu les faibles moyens financiers attribués dans les comptes de fonctionnement).

6. Département de l'économie

INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du Département de l'économie du 22 décembre 2008, le Département de l'économie (ci-après: le Département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations, des caisses de compensations pour allocations familiales et du registre du commerce et est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

En termes de structures, l'année 2010 a été marquée par la création du service de surveillance et des relations du travail (SSRT), résultat de la fusion et du transfert de deux offices (office de surveillance, d'inspection et de santé au travail et direction juridique) du service de l'emploi.

L'année 2010 a également été marquée, dans un contexte politique et institutionnel sensible, par la démission, au 31 octobre 2010, de M. Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, puis par l'élection, le 21 novembre 2010, de M. Thierry Grosjean, conseiller d'Etat. Durant l'exercice sous revue, le Département de l'économie a ainsi été dirigé successivement par trois conseillers d'Etat:

- Du 1^{er} janvier au 31 août 2010, par M. Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, chef du DEC;
- Du 1^{er} septembre au 6 décembre 2010, par M. Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef a.i. du DEC;

- Dès le 7 décembre 2010, par M. Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC.

SECTEUR ÉCONOMIE ET TOURISME

L'alignement stratégique décidé début 2009 au sein du **service de l'économie (NECO)** avec la création de l'office de promotion économique du canton de Neuchâtel (OPEN) avait pour objectif de donner à cette entité le cadre légal et fonctionnel, la structure et les ressources requises pour analyser avec efficacité et efficience les projets de nature économique émergeant d'entreprises et/ou d'entrepreneurs locaux ou provenant de l'étranger.

En 2010, les opérations se sont poursuivies notamment au travers d'actions concrètes sur le terrain, d'une part en lien avec la détection à l'étranger de sociétés pouvant présenter un intérêt fort pour notre économie cantonale et, d'autre part, avec la poursuite des efforts de soutien ciblé aux entreprises sises sur notre territoire.

La fin de l'année 2010 coïncide avec une reprise des projets exogènes alors que seulement 5 entreprises étrangères se sont implantées dans le canton depuis le début de l'année sous revue. Les projets d'implantation d'entreprises étrangères sont donc restés en net retrait par rapport aux années précédentes. Cela s'explique principalement par la crise économique mondiale de 2008, qui a fortement péjoré le niveau des investissements étrangers dans le monde et qui a pesé de tout son poids sur l'économie neuchâteloise.

Les entreprises neuchâteloises ont quant à elles fortement sollicité le service de l'économie pour l'octroi de subsides à l'innovation, à la participation à des salons d'exposition ou pour financer des études de marché. Fin 2010, 161 projets étaient enregistrés contre 59 fin 2009.

En matière de politique régionale, des adaptations administratives, organisationnelles, techniques et législatives ont été réalisées en 2009 notamment. L'expérience acquise après la première moitié de la période de programmation 2008-2011 a obligé le Conseil d'Etat à dénoncer pour la fin 2011 le contrat de prestations liant l'Etat à l'Association Réseau urbain neuchâtelois – RUN. Cela n'a pas empêché la poursuite de la coordination afin de soutenir et d'examiner des projets de politique régionale. Un rythme de croisière a été

trouvé en 2010. Les réflexions en lien avec le rapport final sur la période 2008-2011 et le Programme pluriannuel de développement 2012-2015 attendu par la Confédération pour juillet 2011 ont débuté.

L'office de la statistique a continué en 2010 à gérer un certain nombre de projets d'envergure. Parmi ces derniers, peut être mise en exergue l'enquête sur les entreprises en relation avec une institution de promotion économique. Le Conseil d'Etat, souhaitant disposer d'indicateurs pour mesurer les effets produits par sa politique de promotion économique – en termes de nombre d'entreprises, d'emploi et de perspectives de développement – a ainsi mandaté cette entité pour réaliser une enquête annuelle auprès des entreprises neuchâtoises ayant été en relation avec une institution de promotion économique. Les résultats de cette première enquête ont été communiqués au début 2011 et les travaux de la suivante ont débuté.

Le Conseil d'Etat a également confirmé en 2010 sa volonté de créer un service de la statistique directement rattaché au Département de l'économie. Cette création prendra effet en 2011 dès l'entrée en vigueur de la loi sur la statistique cantonale adoptée par le Grand Conseil.

L'office du registre du commerce a connu en 2010 une bonne année en terme d'inscriptions, modifications et radiations. Le haut niveau d'activité enregistré se traduit par les émoluments facturés. Le canton de Neuchâtel compte ainsi 112 entreprises de plus qu'en 2009 toutes natures juridiques confondues.

Notons également qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, l'Autorité de recours en matière de registre du commerce est passée du Département de l'économie au Tribunal administratif.

Pour le **Service des poursuites et faillites (SEPF)**, l'année 2010 a essentiellement été marquée par les travaux liés à la préparation et à l'installation de nouveaux logiciels informatiques. Une adaptation de l'application de l'office des poursuites a aussi été nécessaire en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile fédéral au 1^{er} janvier 2011.

En matière de volume, les statistiques indiquent de nouveaux sommets en matière de

poursuites et les chiffres de celui des faillites frisent le niveau record de 2006.

Pour résumer, on peut mentionner que le nombre de poursuites a atteint un record historique avec 94.323 commandements de payer émis en 2010, soit 1,63% de plus qu'en 2009, de même que le nombre et le montant des actes de défaut de biens (ADB) délivrés, soit 42.916 ADB (+7,76%) pour 94,4 millions de francs (+1,24%)

Dans le domaine des faillites, la progression se poursuit également. Sur l'année, 403 nouvelles procédures ont été enregistrées, soit 1,51% de plus qu'en 2009. Ce chiffre se situe à une seule unité du record (404) de 2006. L'augmentation de faillites des sociétés (personnes morales) est particulièrement importante: 138 contre 106 en 2009 (+30,18%). Cette très forte hausse doit cependant être pondérée par le nombre très important des faillites prononcées pour «carences dans l'organisation de la société» (art. 731b CO) qui représente plus de la moitié des prononcés (75). Cette modification législative intervenue le 1^{er} janvier 2008 a commencé de déployer ses effets durant cet exercice.

Les développements informatiques en cours avec, pour l'office des poursuites, la mise en œuvre du projet fédéral «e-LP» devraient porter leurs fruits malgré des volumes toujours très importants à traiter en 2011. Aucune embellie ne semble s'annoncer dans un proche avenir dans le domaine des poursuites et des faillites.

Une nouvelle session de formation intercantonale en collaboration avec le canton du Jura devrait être organisée en 2011. De plus, un cours sur le thème de «La poursuite et la faillite – initiation et rudiments» ouvert à tous les collaborateurs de nos administrations cantonales a été inauguré en 2010 et figure désormais au catalogue de la formation continue.

La mission d'**Evologia (EVOL)** découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 au terme duquel il poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature. La mise en œuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz.

L'année sous revue a permis d'engager les travaux devant amener Evologia à l'autosuffisance financière et à trouver un statut plus adéquat que l'actuel, soit deux objectifs inscrits dans la feuille de route du Conseil d'Etat. Une première analyse conclut à l'opportunité de maintenir les activités d'Evologia au sein de l'administration cantonale, mais en les dotant de mandats de prestations et d'un cadre organique plus robuste.

L'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP), labellisée EduQua en 2010, a accueilli 191 personnes.

Enfin, les événements culturels et didactiques programmés à Evologia commencent à être reconnus. Ils induisent en tous cas des retombées fort appréciées par l'économie touristique de la région.

SECTEUR EMPLOI

Le service de l'emploi (SEMP) a connu des évolutions majeures durant l'année 2010.

En effet, après plus d'une année de direction ad interim, une nouvelle cheffe de service et un adjoint ont été recrutés vers la fin de l'année pour repartir avec une nouvelle direction dès le 1^{er} janvier 2011. Dans le même ordre et d'un point de vue structurel, les premiers jalons de la future organisation ont été posés.

Après l'année 2009 qui a connu une augmentation drastique du nombre de demandeurs d'emploi dans le canton ainsi que l'engagement de plus de vingt-cinq collaborateurs, l'année 2010 s'est caractérisée par un effectif stable du personnel et par une diminution constante du nombre de personnes inscrites auprès des ORP.

Hormis les activités principales du service de l'emploi, notamment le conseil et le soutien en matière de placement et de réinsertion professionnelle, ainsi que l'observation du marché du travail, le service de l'emploi a mené à bien différents projets.

Ainsi, des actions spécifiques ont été mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, l'intégration des migrants, la formation scolaire et professionnelle pour les personnes détenues ainsi que la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi n'ayant pas de solution de garde pour leur enfant.

L'année 2010 aura aussi été celle des prolongations du droit aux indemnités pour les personnes en recherche d'emploi dans le canton de Neuchâtel, leur permettant ainsi d'obtenir 120 indemnités journalières supplémentaires.

Les perspectives conjoncturelles pour 2011 au niveau national font état d'un ralentissement conjoncturel. De plus, si la forte revalorisation du franc suisse devait se poursuivre ces prochains trimestres, le fléchissement des exportations – dont dépend majoritairement l'économie neuchâteloise – serait encore accentué. Ces prévisions laissent présager une relative stabilité du taux de chômage cantonal en 2011.

Mis en place par décision du Conseil d'Etat du 22 décembre 2009, **le service de surveillance et des relations du travail (SSRT)** s'est trouvé dans l'œil du cyclone qui a secoué le département durant l'année 2010. Son activité s'est en plus trouvée perturbée par l'absence pour cause de maladie de son chef entre mai et octobre, suivi de son départ le 31 octobre, accompagné de deux autres collaborateurs.

Cette situation a conduit le Conseil d'Etat à faire appel à un ancien chef de service récemment retraité, pour aider à reconstruire un office dont les collaborateurs avaient perdu une grande partie de leur motivation. Celui-ci a débuté son activité fin août. Elle s'est terminée à fin janvier 2011.

L'office de contrôle chargé des mesures de lutte contre le travail au noir et de l'application de la loi sur les travailleurs détachés a été particulièrement touché et il a perdu plus du 50% de ses effectifs. L'office juridique et de surveillance ainsi que l'office de l'inspection de la santé au travail, même s'ils ont été perturbés dans leurs activités, n'ont pas ressenti les mêmes effets que le précédent.

Après une brève période de stabilisation, la reconstruction a pu débuter. Des décisions ont été prises, des objectifs fixés pour permettre de remplir en priorité les mandats de prestations signés avec le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Ces dispositions, alliées à des dispositions de remplacement de personnel, ont abouti aux résultats escomptés et permis d'atteindre les objectifs définis.

L'office juridique et de surveillance a rendu 2573 décisions en matière d'assurance-chômage, contre lesquelles 164 oppositions ont été formulées. Parallèlement, durant le deuxième semestre, il s'est attaché à préparer la réforme structurelle de surveillance des institutions de prévoyance professionnelle et des fondations, suite à la validation par le Conseil d'Etat de l'avant-projet de concordat intercantonal sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

L'office de l'inspection du travail a pu réengager un médecin du travail, après que le poste ait été vacant durant plusieurs années, complétant ainsi la structure nécessaire à une activité optimale.

Deux-cent-quinze permis d'occuper temporairement des travailleurs sur la base d'un besoin urgent pour un travail de nuit ou du dimanche ont été délivrés, soit une augmentation de près de 50 autorisations par rapport à 2009. Cette évolution peut être interprétée diversement, soit par le fait que les entreprises sont soumises à des délais de livraison très courts pour la fourniture de biens d'équipement, soit par le fait que la reprise enregistrée était encore trop timide ou incertaine dans certains secteurs pour que les entreprises procèdent à des engagements.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Le Conseil fédéral, poursuivant la réforme de la politique agricole fédérale, a fixé en septembre 2010 les grands axes de la Politique agricole 2014-2017: garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser les ressources naturelles de manière efficiente et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire.

Cette évolution tient compte du défi alimentaire à l'échelle mondiale, qui implique d'ores et déjà des adaptations profondes, tant de la part des agriculteurs et des viticulteurs quant au mode d'exploitation, que de l'administration cantonale qui en gère les nombreux instruments. Le document stratégique «agriculture et filière alimentaire 2025» d'août 2010 de l'Office fédéral de l'agriculture fixe de nouveaux objectifs ambitieux en plaçant

l'agriculture dans un scénario de «pénurie maîtrisable», qui part de l'hypothèse que les situations de crise vont s'intensifier encore, mais qu'elles resteront cependant gérables. Ainsi, les instruments actuels devront être adaptés en fonction des potentiels d'amélioration existant au sein de la politique actuelle, ainsi que des axes d'actions découlant des nouveaux défis. Il y aura lieu de mieux tenir compte de l'intégration de l'agriculture dans l'ensemble de la filière alimentaire, dans son environnement, dans l'espace rural et dans le système de connaissances agricoles.

Ces nombreuses modifications ne sont pas sans effet sur le volume croissant de travail auquel est confronté le **service de l'agriculture (SAGR)**, de notre administration, qui doit lui aussi adapter et renforcer en permanence ses instruments (programmes informatiques) et ses structures (ressources humaines) pour mettre en œuvre et appuyer l'évolution de la politique agricole fédérale. Elles peuvent être parfois en contradiction avec les contraintes financières auxquelles est confronté l'Etat.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), issu de la fusion du service de la consommation et du service vétérinaire, a rempli ses missions de protection des consommateurs et de protection des animaux pour la quatrième année. L'intégration au 1^{er} janvier 2010 de l'office du commerce en son sein renforce encore son action au service de la population neuchâteloise.

L'exercice 2010 a permis de réaliser les objectifs généraux définis dans le cadre du service et dans le programme de législation. On relèvera en particulier:

- Amélioration permanente de la qualité. Un contrôle de gestion basé sur la définition d'indicateurs de performance réunis en un tableau de bord de la direction a été mis en œuvre, en complément à l'outil global de qualité du service certifié ISO 9001. La première enquête de satisfaction auprès du personnel a été réalisée et suivie de mesures propres à améliorer encore la satisfaction et la motivation au travail. Un comité santé et sécurité au travail a été créé.
- Succession du chimiste cantonal. Un plan de relève et de restructuration du service a été élaboré, dans le cadre des remplacements du chimiste cantonal et de son adjoint en 2011.

- Intégration de l'office du commerce. Fin décembre 2009, le Conseil d'Etat décidait le rattachement de l'office au SCAV dès le 1^{er} janvier 2010. Le budget, la comptabilité analytique et le suivi des temps de travail ont été adaptés; le site internet a été rattaché à celui du SCAV; les principaux partenaires ont été contactés. Un poste de travail a été supprimé suite à l'intégration. Une stratégie d'évolution de la structure a été préparée, visant le déménagement de l'office à proximité du SCAV à Neuchâtel et la création d'un guichet physique, téléphonique et électronique unique pour les deux entités.
- Modifications législatives. La loi vétérinaire a été modifiée par le Grand Conseil, dans le but de l'adapter à la loi fédérale sur les professions médicales et de l'harmoniser avec la loi de santé. Dans le cadre des modifications liées au nouveau droit fédéral sur l'organisation et la procédure judiciaires, plusieurs lois appliquées par le SCAV ont été adaptées. Les principes de la future législation cantonale sur les établissements publics ont été discutés avec les milieux concernés.
- Relations intercantionales. La convention de collaboration dans les domaines d'activité des chimistes cantonaux, liant les cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève et Jura, a été étendue aux cantons de Fribourg et du Valais et aux activités des vétérinaires cantonaux. Un concept de reprise par le SCAV des activités du chimiste cantonal et du vétérinaire cantonal du canton du Jura a été remis au Conseil d'Etat; le SCAV pourrait exécuter pour les 2 cantons toutes les tâches dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la santé animale, de la protection des animaux et de la police des chiens. Une convention a été signée avec le canton de Vaud, concernant l'expertise des demandes d'expériences sur animaux par ce canton.
- Santé animale. Deux maladies des ruminants ont fait l'objet de travaux importants. La fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) a fait son apparition en Suisse en 2007, l'ensemble du cheptel neuchâtelois a été vacciné contre cette maladie de 2008 à 2010. L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) s'est poursuivie; une très importante logistique a dû être mise en place pour réaliser le contrô-

le par le service de plus de 100.000 bovins neuchâtelois et jurassiens.

SECTEUR MIGRATIONS

Pour le **service des migrations (SMIG)**, contrairement à l'année 2009, durant laquelle deux structures d'accueil avaient dû être ouvertes successivement, l'année sous revue a connu un retour à la stabilité dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement des personnes de l'asile et a été propice à l'analyse, la révision et la consolidation de bon nombre de processus. Des travaux d'envergure ont d'autre part été accomplis en vue de décrire, dans le cadre de la démarche GESPA, les groupes de prestations, les prestations et les activités du service, l'objectif étant la mise en place d'un système de contrôle interne orienté sur les prestations et de se doter de nouveaux outils de gestion. Les perspectives seront liées notamment à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. L'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, les développements de l'acquis de Schengen, la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de Dublin, de même que les travaux législatifs et réglementaires visant à donner suite à la votation populaire au sujet de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels viendront en outre dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen termes. Sur un plan fonctionnel et organisationnel, le service poursuivra la démarche Gespa entamée au cours de l'année sous revue.

A la suite du rapport de 2007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les priorités de la politique d'intégration interculturelle et de prévention du racisme ainsi qu'à l'entrée en vigueur en 2008 de la nouvelle loi sur les étrangers, l'année 2010 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des prestations attribuées au **service de la cohésion multiculturelle (COSM)**.

Il s'agit notamment de la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et personnes admises provisoirement, l'établissement de rapports de naturalisation et la remise systématique, par le canal des communes, d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux arrivants dans le canton. Parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice dans le domaine de l'intégration des migrants, il y a notamment le rapport du Conseil fédéral, du 5 mars 2010, aux Chambres fédérales qui pro-

pose de réformer la promotion de l'intégration en Suisse dès 2014. La réforme va dans le sens de la politique neuchâteloise en conférant aux cantons la responsabilité de la mise en œuvre d'une stratégie cantonale sous la forme d'une convention-programme pluriannuelle subventionnée par la Confédération. Celle-ci assumant le rôle de pilotage et de coordination au niveau national.

Le canton de Neuchâtel par le service de la cohésion multiculturelle participe au programme européen «Cités interculturelles» du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Dans ce cadre, une analyse comparative des stratégies d'actions menées en Europe place celle du canton de Neuchâtel comme la mieux notée. Le service de la cohésion multiculturelle s'est aussi vu attribué le prix «Excellence publique» 2010 décerné par la Société suisse des sciences administratives et l'Institut des Hautes Etudes en administration publique.

7. Département de l'éducation, de la culture et des sports

A mi-législature, le DECS s'est résolument engagé dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans le programme de législature 2010-2013.

Au niveau de l'école obligatoire, le principal défi reste l'implémentation de l'accord HarmoS, entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Sous la conduite d'un comité de pilotage présidé par le chef du DECS, dix groupes de travail préparent la mise en œuvre de ce concordat. Durant l'année 2010, la démarche a été rendue plus participative qu'elle ne l'était précédemment, par l'élargissement du comité de pilotage aux syndicats et directions d'écoles. Un effort tout particulier a été marqué sur la préparation de l'entrée en force, en août 2011, de l'école obligatoire dès l'âge de quatre ans, accompagnée de la mise en place d'incitations en matière d'aménagement du temps scolaire (*horaires-bloc*).

Les travaux menés en collaboration avec les communes en vue de redéfinir les structures de pilotage de l'école neuchâteloise (régionalisation) ont abouti à l'adoption, en janvier 2011, du rapport 10.066 par le Grand Conseil. Il en va de même de la question de l'intégration des élèves en situation de handicap dans l'école ordinaire, dossier pour lequel les travaux préparatoires ont été menés et presque clos durant l'année 2010.

Au secondaire 2, le principal défi reste la promotion de la formation professionnelle duale et la diminution de l'importance des formations en école à plein temps.

Dans ce cadre, les conditions d'accès à ces écoles ont été revues avec effet à la rentrée d'août 2011. Simultanément, un plan d'action «formation professionnelle» a été élaboré, en collaboration avec les milieux professionnels. Ce plan d'action, visant à créer 400 nouvelles places d'apprentissage, devrait faire l'objet d'un rapport d'information au Grand Conseil durant l'année 2011 encore.

Dans le but de réduire l'importance des écoles à plein temps, le DECS entend réserver cette offre de formation aux apprenants se préparant aux maturités, qu'elles soient gymnasiales, professionnelles ou spécialisées. C'est la raison pour laquelle, durant l'année 2010, ont été mises en place les conditions qui permettront, dès la rentrée 2011, de remplacer les actuels certificats de culture générale par des maturités spécialisées, dans les domaines santé et social.

Dans le but de mieux orienter les élèves, d'améliorer la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II, un rapport a été présenté au Grand Conseil, et adopté par celui-ci en novembre 2010, pour la réorganisation de l'orientation scolaire et professionnelle.

Au secondaire II encore, soucieux de réformer sans démanteler, le DECS a mené, en 2010, des travaux qui ont abouti tout récemment à la mise en place d'un nouveau concept pour relancer l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont, en permettant aux sportifs et artistes de haut niveau de concilier au mieux leurs études et la pratique de leur sport ou de leur art.

Dans le domaine des hautes écoles, le principal défi, pour lequel les travaux lancés en 2009 ont été poursuivis, est la répartition des charges et la question de la localisation des formations (HEP), ainsi que le sort des filières dites sous-critiques (HE-Arc). Cette dernière question a reçu une solution heureuse suite à une réorganisation de la HE-Arc.

Au nombre des projets d'envergure figurant au programme de législature 2010-2013, le DECS se félicite de l'approbation par le Grand Conseil en mai 2010 du rapport 10.017 «Bâtiment de la microtechnique». Le projet est désormais entré dans sa phase opérationnelle; à terme, le site neuchâtelois de l'EPFL devrait compter 12 chaires (4 lors du transfert en 2009).

Enfin, au niveau politique, en collaboration avec les partenaires concernés et tout particulièrement avec les communes, les réflexions sur la répartition des tâches dans les domaines de la culture et des sports se sont poursuivies durant l'année 2010. Elles devraient, notamment, déboucher durant la présente législature encore sur l'élaboration d'une loi cantonale sur le sport et sur la réorganisation du domaine des bibliothèques.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Durant une année marquée par plusieurs changements au niveau des cadres, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service du chef de département: préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.

Il a plus particulièrement participé aux travaux d'élaboration et de mise en œuvre des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législation. Il a notamment conduit le processus qui permettra la réalisation du nouveau bâtiment pour la microtechnique (Microcity), contribué à l'élaboration d'un plan d'actions destiné à promouvoir la formation professionnelle et pris part aux travaux liés à la mise en œuvre du concordat HarmoS.

Les comptes 2010 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de 568'950.80 francs. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 6'099'323.80 francs (en hausse de 14.37%).

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Le nombre de situations pour lesquelles le CAPPES a été sollicité a connu une légère augmentation au cours de l'année écoulée, tant pour les élèves et les classes en difficulté, la gestion de situations critiques (décès, maladies graves, accidents), le climat scolaire et la gestion des communications dans les collèges, que la qualité de vie au travail des professionnels des écoles. Le CAPPES privilégie des interventions rapides et sur mesure pour favoriser le maintien de la qualité de l'enseignement, en collaboration avec les autorités scolaires et les services d'enseignement.

Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP)

Au cours de l'exercice écoulé, un groupe de travail mandaté par le chef du DECS s'est penché sur la réorganisation du service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) avec pour mission de répondre d'une part au postulat socialiste 08.199 «Regroupement des activités d'orientation et rassemblement des prestations de psychologie scolaire», d'autre part d'envisager la suppression du service en le remplaçant par un office cantonal en orientation scolaire et professionnelle rattaché au service des formations postobligatoires (SFPO). Le rapport final sur la réorganisation et le projet de loi portant modification de la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle (LOSP) ont été acceptés par le Grand Conseil lors de la session du 3 novembre 2010. Le postulat a été classé. La nouvelle organisation doit être opérationnelle pour le 1^{er} août 2011.

A l'automne 2010, Monsieur Claude Jeandroz, chef du SOSP, a pris sa retraite après plus de 40 années passées au service de l'administration et de la population neuchâteloises. Monsieur Jean-Marie Fagnière, directeur de l'OROSP du Littoral neuchâtelois, a été désigné en qualité de chef de service ad intérim pour assurer la réorganisation et assumer la transition jusqu'à l'intégration de l'orientation au service des formations postobligatoires.

Au cours de l'exercice écoulé, on observe une augmentation de la consultation en orientation professionnelle (4518 dossiers ouverts, soit + 2.9%) et une légère baisse des demandes d'information (21'200 passages ou demandes d'information dans nos centres de documentation, 3.6%).

La collaboration interinstitutionnelle s'est enrichie d'un nouveau projet entre le service de l'emploi, le service de probation et le SOSP qui permet d'offrir des consultations d'orientation professionnelle aux prisonniers dans une perspective de favoriser leur intégration au sortir de la prison.

Le projet «Mentoring 1» mis en place avec succès en 2005, et soutenu financièrement par la Confédération, permet aux jeunes sans solution au terme de leur scolarité obligatoire d'être activement soutenus dans la recherche d'une place d'apprentissage ou d'une solution transitoire. Ce projet a été renouvelé et élargi en raison de son efficacité à des jeunes du secondaire 2 en filières à plein temps qui se trouvent en échec (Mentoring 2). Ce projet fait partie du concept du «Case management» accepté par le Conseil d'Etat et financé par l'OFFT.

La généralisation du cours «Education aux choix», proposé à l'ensemble des élèves de 8^e, a pour objectifs de les sensibiliser et de les préparer à construire leurs projets scolaires et professionnels déjà au cours de la 8^e année scolaire. Ce projet s'inscrit dans le plan d'actions pour la valorisation de la formation professionnelle voulu par le Conseil d'Etat. Le SOSP s'est impliqué largement dans les travaux des groupes de travail et a formulé plusieurs propositions d'amélioration (témoignages «Hier apprentis, aujourd'hui patrons», harmonisation des séances d'information sur les métiers et visites d'entreprises, projet on line à l'attention des parents et des jeunes «My orientation»,...).

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2010-2011, 3313 élèves sont accueillis dans 176 classes enfantines*.

Pour les écoles primaires, on compte 9294 élèves, répartis dans 500.5 classes*.

Quant aux écoles secondaires 7958 élèves suivent leur scolarité dans 432.5 classes*.

* Effectifs au 15 octobre 2010.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantine prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent étendre leurs recherches à d'autres cantons ou s'orienter vers une autre profession alors que d'autres effectuent des remplacements.

Aux degrés préscolaire et primaire, sur les 38 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2010, 14 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres exercent momentanément d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2010, 24,18 équivalents plein temps.

Bureau de l'informatique scolaire (BIS)

Entité du service de l'enseignement obligatoire, le bureau de l'informatique scolaire s'emploie chaque jour à faciliter l'usage des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires 1 du canton de Neuchâtel.

Le portail du réseau pédagogique neuchâtelois www.rpn.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources permettent d'offrir à chaque élève des possibilités d'apprentissage différencié. En 2010, de nombreux projets pédagogiques ont été conduits pour faciliter l'intégration des MITIC au service de l'acquisition de connaissances.

Le développement et l'adaptation du système de gestion des écoles CLOEE se sont poursuivis en 2010. Les buts à atteindre sont la simplification et l'automatisation des tâches

régulières de gestion administrative des écoles et de répondre aux besoins en constante évolution.

En plus des épreuves cantonales d'orientation, le BIS a assuré en 2010 l'organisation des épreuves cantonales de degré 8. Cette organisation comprend la création des différents supports, la logistique, la correction automatisée et la communication des résultats.

Au 31 décembre 2010, le bureau comptait 5.8 postes EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la formation scolaire spéciale en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, Centre régional d'apprentissages spécialisés – CERAS – et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'office est organisé de manière à répondre aux exigences en la matière: conduite de l'office, secrétariat, gestion des dossiers, finances, inspectorat, soutien pédagogique ambulatoire pour les élèves sourds ou malentendants. En qualité de répondant cantonal du domaine de la pédagogie spécialisée, l'office de l'enseignement spécialisé est appelé à participer au processus de ratification du concordat spécialisé de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ainsi qu'à l'élaboration du futur plan stratégique en matière de pédagogie spécialisée.

Il est à relever que, de manière permanente, les mesures spécialisées reconnues par l'office pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans sont équivalentes à environ 3200.

Ce nombre correspond à 8,2% de la population de ces classes d'âge dans notre canton.

Centre cantonal de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'an-

tennes régionales à Neuchâtel, au Val-de-Ruz, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Seule la région du littoral ouest n'est pas encore desservie pour des raisons budgétaires.

Le nombre de postes correspond à 8,3 EPT dont 5,4 sont dévolus à l'ambulatoire (différentes antennes régionales) et 2,4 aux interventions dans les institutions spécialisées. Le solde, soit 0,5 EPT, est dédié à l'administration du centre.

Les différentes antennes suivent en moyenne 150 enfants et jeunes par année civile, dont une cinquantaine est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement de 100 à 150 enfants. Les thérapeutes du centre participent régulièrement aux différents réseaux professionnels qui les concernent. Ponctuellement, elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou autres conseils spécialisés.

Service des formations postobligatoires

La nouvelle structure du service des formations postobligatoires est en place. M. Laurent Feuz en a pris la direction depuis le 1^{er} avril 2010. Trois offices ont été créés, l'office des apprentissages (OFAP), l'office des lycées (OFLY) et l'office des hautes écoles et de la recherche (OHER). Il a été décidé par le Grand Conseil de rattacher une partie importante de l'actuel service de l'orientation scolaire et professionnelle au SFPO.

Dans les dossiers menés durant cette année 2010, il faut mentionner le plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle. Des groupes de travail approfondissent un certain nombre de pistes afin que les éléments qui en découlent puissent être présentés au Grand Conseil durant l'année 2011. L'objectif est de susciter la création de nouvelles places d'apprentissage et de favoriser la formation dite « duale » (en partie à l'école, en partie en entreprise).

En lien avec le plan d'actions, les conditions d'admission dans les filières à plein temps du secondaire 2 des domaines du commerce, de la santé et du social ont été revues. Il s'est agi de définir les nouvelles conditions, d'informer les acteurs concernés, de modifier les règlements et directives y relatives et d'organiser les examens d'admission. En lien avec ces

réformes, le Lycée Jean-Piaget se verra spécialisé dans le domaine des maturités (académique, professionnelle et spécialisée) et le CIFOM accueillera le CFC d'employé de commerce en école à plein temps.

Un nouveau concept a été mis en place pour relancer l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), en permettant aux sportifs et artistes de haut niveau de concilier au mieux leurs études et la pratique de leur sport ou de leur art. Les travaux de mise en place de la maturité spécialisée du domaine du travail social ont débuté. Ils seront poursuivis en 2011 et accompagnés par la mise en place de la maturité spécialisée du domaine santé.

Les projets de validation des acquis menés conjointement avec les cantons de Berne et du Jura se sont achevés par la remise de 46 titres en 2010. Une extension de l'expérience est à l'étude. Dans le même ordre de considération, le projet « Insertion professionnelle », accepté par le Grand Conseil, vise la mise en place d'un processus d'intégration basé sur la méthode du case management. Enfin, le Conseil d'Etat a confié au DECS la tâche de revoir l'organisation et la direction de la formation continue dans les écoles professionnelles du canton.

La haute surveillance financière, administrative et réglementaire des hautes écoles est désormais placée sous la responsabilité de l'Office des hautes écoles et de la recherche (OHER). Plusieurs dossiers d'importance ont mobilisé l'OHER, en particulier les travaux liés à la nouvelle convention HES-SO, la révision de la convention HE-Arc, la réorganisation de la HEP-BEJUNE, la consolidation de la filiale neuchâteloise de la HEM-GE, le financement des investissements de la HE-Arc, etc.

Université (UniNE)

Du point de vue académique, l'année 2010 aura été marquée notamment par :

- la création d'un pôle de compétence inter-facultaire dans le domaine du territoire et de la gestion de ses ressources (financement par la BCN de deux postes de professeurs, durant quatre ans);
- les premiers étudiants débutant leur master en droit de l'entreprise et de l'innovation;

- la participation de l'Institut de droit de la santé et du Centre de droit commercial, fiscal et de l'innovation, à un projet européen visant à assurer l'innovation et un accès équitable aux médicaments aux pays en développement;
- la mise sur pied d'un CAS in International Financial Accounting, avec la HE-Arc;
- le développement de la géothermie profonde;
- l'obtention d'un subside européen de plus d'un demi-million d'euros pour des recherches menées, par une équipe de l'Institut d'informatique.

Le nombre total des étudiants au semestre d'automne 2010 se monte à 4217 (4087 en 2009), dont 45.4% en provenance d'autres cantons et 20.8% de l'étranger.

Le Conseil d'Etat a nommé en mars 2010 Monsieur le conseiller aux Etats tessinois Dick Marty en qualité de président du Conseil de l'Université, en remplacement de Mme Michèle Berger-Wildhaber, qui a occupé cette fonction depuis 1997.

L'année 2010 aura aussi été marquée par différentes annonces médiatiques qui ont suivi la suppression du poste du directeur administratif, précédée par la suppression du service central de la formation continue. Dans ce cadre, le président du Conseil de l'Université a cosigné, avec le Conseil d'Etat, un mandat confié à la société KPMG, afin de réaliser une expertise externe.

Haute école Arc (HE-Arc)

En 2010, la Haute Ecole Arc (HE-Arc) a continué sa croissance, avec la poursuite de ses deux grands projets immobiliers (TransEurope et Parc technologique de Saint-Imier) et en connaissant, en 2010, la meilleure rentrée académique de son histoire.

Dans le domaine Ingénierie, l'offre de formation a passé de cinq à trois filières, dans le but de correspondre aux exigences techniques de la Confédération en matière de subventionnement (filières dites « sous-critiques »).

Au niveau de la recherche, plusieurs projets en collaboration avec des partenaires externes ont vu le jour, tels l'Institut du marketing hor-

loger et le Centre de compétences en informatique de gestion.

Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE)

Avec 308 nouveaux étudiants à la rentrée d'août 2010, la HEP compte, durant l'année académique 2010-2011, 657 étudiants, dont 504 en formation initiale (295 pour le préscolaire-primaire et 209 pour le secondaire 1 et 2), soit une augmentation d'environ 10% par rapport à l'année précédente. En 2010, la HEP a délivré 217 diplômes d'enseignement en formation initiale.

Haute école de musique de Genève, site de Neuchâtel

L'année 2010 aura vu le site de Neuchâtel de la Haute école de musique de Genève consolider sa position en tant que site décentralisé du domaine Musique et arts de la scène de la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

A la rentrée de septembre 2010, l'effectif total pour l'année 2010-2011 est de 92 étudiants. Les premiers titres de master ont été remis à Genève le 25 juin.

Le 21 juin une convention de collaboration a été signée entre le Conservatoire de musique neuchâtelois et le site de Neuchâtel de la Haute école de musique de Genève dans le but de préciser le cadre et les modalités pratiques de collaboration entre les deux institutions.

SPORT

L'année 2010 peut à nouveau être qualifiée de soutenue en matière d'activités.

La défense de l'éducation physique occupe toujours une place importante. La collaboration avec le groupe de travail DECS/ANEPS s'est poursuivie.

Au niveau du sport scolaire facultatif, deux écoles ont sollicité un subventionnement.

La promotion du sport passe aussi par des offres de pratique durant la pause de midi (Midi Tonus). Les deux sessions de cours (printemps et automne) ont réuni 300 participants.

Le prix du mérite sportif 2009 s'est déroulé le 11 janvier 2010. La maison Tissot, sponsor des

quatre catégories individuelles, a de nouveau offert une montre de choix aux lauréats.

Partenaire de multiplication unique de Swiss Olympic pour la Suisse romande, le service des sports a à nouveau mis sur pied la formation en management de club, qui a connu un grand succès.

Un des objectifs du service était aussi de terminer le recensement des infrastructures cantonales, en proposant un appui aux communes. 42 communes sur 53 ont participé à cet inventaire.

Au niveau des camps de ski, les résultats de la saison 2009-2010 ont démontré que la décision de reprendre la gestion complète de ce domaine était judicieuse, puisque un bénéfice important a été réalisé. 39'619 nuitées ont été enregistrées.

Dans le secteur J+S, des subsides ont été alloués pour un montant d'environ 1.100.000 francs. Le programme J+S Kids a permis de former et reconnaître 380 moniteurs et 30 experts. Par ailleurs, le nouveau système du «sport des adultes Suisse» a fait l'objet d'une réflexion entre les services des sports, de la santé publique et Pro Senectute au sein de l'espace BEJUNE.

Le Fonds des sports a distribué un montant global de 1.586.853 francs.

CULTURE

En plus de ses activités habituelles le service a œuvré sur les projets suivants:

Au niveau national, il a répondu à la sollicitation de la Confédération pour la mise en œuvre de la convention UNESCO relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, (PCI), en participant à la réflexion et à l'élaboration au sein du groupe de travail national.

Au niveau intercantonal, il a participé aux travaux visant à la création d'une fondation romande du cinéma ainsi qu'à la création d'une association intercantonale intitulée «Label+ théâtre romand», destinée à soutenir des projets dans le domaine des arts de la scène.

En ce qui concerne les dossiers cantonaux, il a poursuivi la réflexion sur l'avenir des bibliothèques. Il a finalisé un rapport sur la média-

tion culturelle à destination du jeune public en collaboration avec les services d'enseignement et des représentants d'institutions culturelles. Il a organisé le concours d'intervention artistique dans le cadre de la construction de la Halle Volta à La Chaux-de-Fonds. Il a mené une réflexion sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine de l'Etat en matière d'œuvres d'art et s'est penché sur le message de la Confédération sur l'encouragement de la culture pour les années 2012 à 2015. Il a organisé la récolte des données relatives à l'élaboration d'une liste indicative du PCI cantonal.

Conservatoire

Le Conservatoire de musique neuchâtelois, dans sa définition actuelle, cantonale, est né le 1^{er} janvier 2007.

Un bilan paraît nécessaire après quatre années de fonctionnement, afin d'améliorer le fonctionnement actuel et apporter des réponses à des questions encore ouvertes. Les efforts destinés à la réunification de deux «maisons» en une école cantonale rendent indispensable une redéfinition des mandats d'administration et de direction du CMN.

Conservatoire – formation professionnelle cantonale

L'année 2010 aura vu le Conservatoire de musique neuchâtelois mener à terme la formation professionnelle cantonale au sens de la disposition transitoire prévue à l'article 16 de la loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois du 27 juin 2006. Les trois derniers étudiants en lice ont en effet mis un terme à leurs études et reçu leurs titres le 26 juin. Au terme de l'année 2009-2010, il a été procédé à la suppression des postes des sept professeurs restant engagés pour la formation professionnelle cantonale.

Office et musée d'archéologie

Le dossier de candidature des stations lacustres a été déposé par la Confédération en janvier 2010 auprès de l'UNESCO. Il s'agit d'un projet transnational piloté par la Suisse.

Des interventions d'archéologie préventive ont eu lieu sur deux parcelles de la zone industrielle située derrière la gare BN de Marin. Des vestiges du Premier et du Second âge du Fer ont été dégagés.

Une troisième campagne de sauvetage a été conduite sur le site mésolithique de Cornaux/Prés du Chêne.

Au Laténium, l'année 2010 a connu un record absolu de fréquentation (41'161 visiteurs), de prestations pour l'accueil des publics (croissance de plus de 25 % des visites guidées) et une augmentation du nombre d'ateliers pédagogiques (+ 48 %).

Les économies réalisées sur le budget des expositions temporaires ont permis de procéder à un léger renouvellement et à quelques réfections dans l'exposition permanente, à la modernisation des bornes interactives du musée et à la réalisation d'un site internet attractif et convivial.

Office de la protection des monuments et des sites

En 2010, l'office a consacré des recherches à de nombreux bâtiments et sites. Un accent particulier a été mis sur les bâtiments ruraux, les villes médiévales, les édifices du 19^e siècle, la collégiale, le château et l'hôtel DuPeyrou à Neuchâtel, les temples de Bôle, de Corcelles et des Planchettes, les prieurés de Môtiers et de Bevaix et les châteaux de Colombier et de Rochefort. Les collections archéologiques de l'office ont en outre été préparées pour leur présentation dans le dépôt visitable du Laténium.

Des dossiers de permis de construire, en constante augmentation, ont été préavisés et il a été répondu à de nombreuses demandes de renseignements techniques ou historiques.

L'office a participé aux activités de différents comités, commissions et groupes de travail dédiés à la candidature des œuvres de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'Unesco, au patrimoine horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle, à la conservation des biens culturels neuchâtelois, à la révision du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire, à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, à la rédaction d'un règlement communal d'aménagement type, aux manifestations Le Corbusier prévues en 2012 à La Chaux-de-Fonds, à l'exposition Neuchâtel néoclassique au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel en 2013 et à différentes publications sur le patrimoine et l'histoire de la région.

Plusieurs restaurations importantes ont été terminées cette année avec l'appui financier, technique ou scientifique de l'office.

En novembre 2010 est sorti de presse l'ouvrage Les maisons rurales du canton de Neuchâtel.

De nombreuses conférences et visites commentées ont été mises sur pied. La 17^e édition des Journées européennes du patrimoine a attiré quelque 4300 visiteurs les 11 et 12 septembre 2010.

Office des archives de l'Etat

Le déploiement de l'outil de gestion informatique FloraNE s'est poursuivi en 2010. L'OAEN est également associé au projet d'implémentation du logiciel FloraNE auprès de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. L'OAEN, le service informatique de l'entité neuchâteloise et le Centre électronique de gestion ont créé un groupe de travail chargé de mener des projets-pilote dans le domaine des systèmes informatiques de records management.

L'OAEN a procédé en 2010 à douze visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales et une visite auprès d'une commune. Vingt-cinq versements d'archives administratives et treize dépôts ou dons d'archives privées ont eu lieu (250,4 mètres linéaires).

Le programme de conservation préventive (microfilmage des fonds historiques et restauration des documents endommagés) s'est poursuivi au même rythme que l'année précédente.

La réorganisation de la bibliothèque de l'OAEN s'est poursuivie avec l'introduction du prêt à domicile dès le 1^{er} mars 2010.

L'OAEN participe à plusieurs projets d'expositions historiques en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire de la Ville de Neuchâtel.

L'archiviste cantonal et l'archiviste adjointe se sont rendus à Berlin les 11 et 12 novembre 2010 afin de mettre sur pied un projet de rapatriement de copies d'archives neuchâteloises conservées au Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz.

